

LE CHÂTEAU DE BOIS-SIRE-AMÉ

Jean-Pierre ADAM *, Nicolas FAUCHERRE **, Jean MESQUI *** et Armelle QUERRIEN ****

A une vingtaine de kilomètres au sud de Bourges, les ruines de Bois-Sire-Amé (commune de Vorly, Cher) figurent parmi les édifices résidentiels les moins bien connus au plan régional, voire national ; le site est pourtant un des hauts lieux de l'architecture et de l'art des années 1400 (fig. 1). La tradition populaire en a fait le « château d'Agnès Sorel » et se plaît à y voir le lieu privilégié des amours de la favorite et du roi Charles VII ; pourtant, même si l'édifice compta parmi les multiples lieux de résidence du roi à la fin de son règne, son architecture, son programme et l'esprit qui y règnent révèlent tout autre chose. Bâti au tournant des années 1400 par l'un des maîtres d'hôtel de Jean de Berry, à peu de distance des grands chantiers ducaux de Bourges et de Mehun, ce château constitue un extraordinaire témoignage sur le caractère et l'ambition d'un officier de la cour ducal provenant d'une petite famille noble issue du milieu commerçant berruyer. En outre, son étude révèle un passé riche remontant à la création de la petite seigneurie de Bois-Sire-Amé au XI^e siècle¹.

DE LA MOTTE À « LA FOLIE » À LA CAMPAGNE

En juillet 1396, Charles VI délivrait à Jacques Trousseau, chevalier, maître de son hôtel et maître d'hôtel de son oncle Jean, duc de Berry, l'autorisation de « faire faire bastir et édifier de nouvel une bonne forteresse et fort nouvel » en sa « place », récemment acquise de Bois-Sire-Amé², tenue du duc de Berry en foi et hommage direct. Cet « acte de naissance » du château actuel, qui peut avoir été légèrement postérieur au lancement du chantier, est

fondamental pour la datation de l'œuvre ; il est important d'en saisir le contexte, avant de retracer l'historique du monument après 1396.

La « place » de Bois-Sire-Amé avant 1396

Dans l'acte précité, la chancellerie royale précisait que « en laquelle place anciennement a eu une tour qui, longtemps à, ne fut emparée, près de laquelle et ès environs ledit Jaques Trousseau a héritages, rentes et revenus ». De fait, comme on le verra plus loin, une fortification à motte qui portait une tour a été identifiée, depuis le XIX^e siècle, à moins d'un kilomètre à l'ouest du château actuel. Les historiens de l'époque avaient attribué sa création à Ameil du Bois (*Amelius de Bosco*), *miles*, mentionné en 1220, que l'on retrouve aussi en 1229 et 1243³ ; ils avaient aussi établi l'étymologie du toponyme « Bois-Sire-Amé » ou « Bois-Sire-Ameil », dont l'équivalent latin était en 1320 et 1337 « *Boscos Domini Amelii* »⁴.

Il est cependant possible de remonter plus haut que les années 1220 ; en effet, Bois-Sire-Amé peut être identifié au « Bois d'Ameil de Charenton » (*Nemus Amelii de Charentone*), mentionné en 1150⁵ dans l'acte de fondation de l'abbaye cistercienne de Noirlac, comme dans sa confirmation⁶ en 1159 par Ebe de Charenton⁷, dans lesquels une des terres données s'étend jusqu'à ce bois et jusqu'à différents lieux des proches paroisses d'Uzay-le-Venon et Saint-Germain-des-Bois⁸. On peut en déduire qu'une branche de la famille de Charenton, caractérisée à ses débuts par le prénom Ameil-*Amelius*, était établie en ces lieux depuis le XI^e ou le début du XII^e siècle

et qu'elle y possédait une fortification à tour, motte et fossés.

En 1256, un Étienne du Bois, sans doute descendant d'Ameil, est mentionné lors d'une procédure devant le bailli de Bourges ; Guillaume de Charenton s'était, en effet, livré à des violences sur Étienne, qu'il accusait d'avoir épousé une consanguine, en envahissant de force sa maison et en le tenant prisonnier pendant quelques heures⁹. On trouve ensuite un Hugonin du Bois, damoiseau, mentionné en 1299 et en 1317 en tant que « *dominus de Bosco Domini Amelii* » ; il était décédé à cette dernière date et son fils, nommé également Huguenin, damoiseau, vendit en 1317 ses « maisons et manoir du Bois et leurs dépendances » à Jean de Chevenon, seigneur de Bigny, contre 140 livres acquittées en rente annuelle de 12 livres et sa propre prise en charge, logé et nourri, comme écuyer dans l'hôtel de Jean de Chevenon¹⁰.

Après le décès de Jean de Chevenon-Bigny¹¹ en 1337, son fils aîné Guillaume hérita de Bigny ; ses deux autres fils, Jeannet et Louis, ainsi que leurs sœurs, se partagèrent le reste des possessions, dont « l'hôtel de *Bosco Domini Amelii* »¹², mais, par la suite, Louis est seul à avoir été désigné sous le nom de seigneur de Bois-Sire-Amé. Pour un motif qu'on ignore, il fut condamné peu avant 1345, par contumace, à une lourde amende de 100 livres à verser au trésor royal, alors qu'il était en service pour les guerres du roi hors de la région¹³ ; cette année là, il versa un acompte de 46 livres mais il ne parvint pas à acquitter le reste et « une grande partie » de sa terre de « Bois-Sire-Ameil » fut vendue aux enchères pour le prix de 305 livres à Jacquelin (Jacques) Trousseau l'aîné, sur

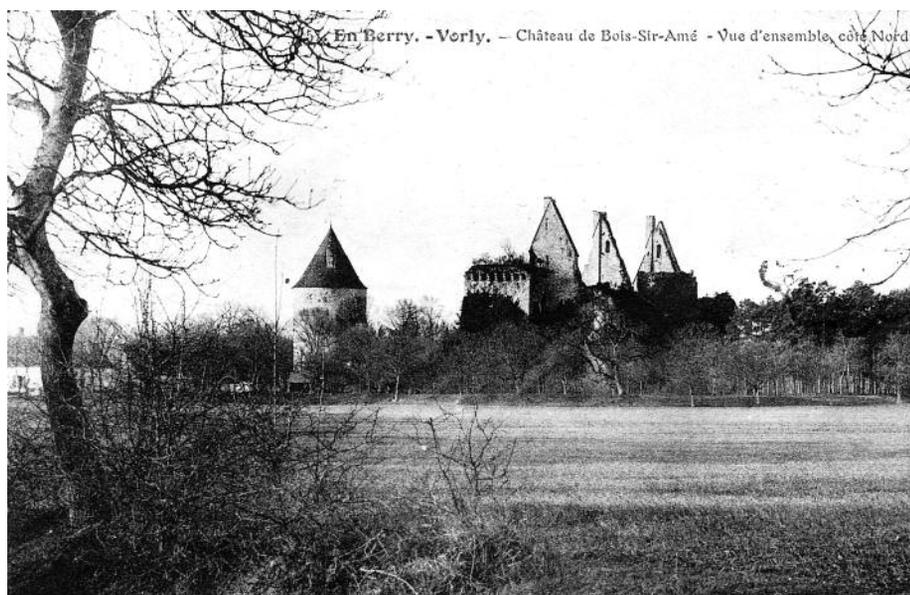


Fig. 1 - Le château de Bois-Sire-Amé vu de l'est, vers 1900 (carte postale ancienne).

lequel on va revenir. Ce dernier se serait contenté de régler au trésor royal les 100 livres dues pour l'amende (en fait, 54 livres) et il décéda avant 1365 en laissant à ses héritiers le soin de verser à Louis de Chevenon-Bigny le solde, ce que refusa son frère et unique héritier Jacquelin V Trousseau dit le Jeune. Vingt ans après sa condamnation originelle, Louis de Chevenon-Bigny, s'estimant à juste titre spolié des deux tiers du capital et des revenus sur vingt ans, s'en alla razzier avec ses fils les terres de Jacquelin V, volant du bétail et détruisant même des bâtiments. Il fut assigné devant le Parlement de Paris mais il se retourna vers Jean, duc de Berry, dont la justice était seule compétente ; celui-ci lui accorda, en septembre 1365, en raison des services rendus pendant les guerres du roi, des lettres de rémission selon lesquelles le cas criminel était aboli, l'affaire devant se plaider au civil devant le Parlement de Bourges¹⁴.

Pour autant, durant cette période qui dura de 1345 à 1365, puis après 1365 et jusqu'à la fin de sa vie qui intervint entre 1386 et 1388, Louis de Chevenon-Bigny paraît être resté en possession d'une partie de son fief et, tout particulièrement, de l'« hôtel » qui en constituait le cœur, formé de la motte, de sa tour et des bâtiments édifiés dans ses basses-cours : ainsi, en novembre 1363, il maria sa fille Louise de

Chevenon avec Jean du Bois, damoiseau, seigneur de *Chastelaris*¹⁵, peut-être un descendant des Huguenin cités plus haut, et leur donna en dot 100 florins constitués par divers droits, dont « la jouissance de ses hôtel et manoir du Bois pendant trois années »¹⁶. Il porta de façon continue le titre de seigneur de Bois-Sire Amé¹⁷.

Quant à Jacquelin V Trousseau, il avait du bien dans l'ancienne petite seigneurie ; il partageait en 1373, en indivision avec d'autres des héritages, terrages et bois en fief de Louis de Chevenon-Bigny. En 1386, un écuyer rendait hommage au même de terres joignant celles de Guillaume du Bois, écuyer, et celles de messire Jacques Trousseau, chevalier¹⁸.

C'est entre 1386 et 1388 que Jacquelin V Trousseau dut, en fait, racheter à Louis de Bigny, très peu de temps avant sa mort, l'ancien « hôtel » de Bois-Sire-Amé, rachat confirmé par le texte d'une levée d'empêchement de jouir qui lui fut accordée onze ans plus tard, en 1399, après qu'il se fut engagé à payer le droit de rachat dû au duc de Berry¹⁹. Il n'est pas sûr que la transaction de rachat se soit déroulée dans un climat amiable : en effet, on note que Louis de Chevenon se fit délivrer en 1387 (v.st.) une confirmation des lettres ducales de rémission de 1365 et que des lettres royales de sauvegarde, émanées de Charles VI en

sa faveur, furent enregistrées à Dun-le-Roi le 26 mai 1388, pour le protéger des « haineux et malfaisans »²⁰.

Jacquelin V Trousseau et les origines de sa famille

Il est intéressant de revenir sur les origines de cette famille qui prit pied à Bois-Sire-Amé à partir du milieu du XIV^e siècle ; on bénéficie pour cela de la généalogie qu'avait dressée voici plus d'un siècle le comte de Maussabré, complétée par quelques autres documents²¹. Cette famille d'origine ancienne faisait partie de la bourgeoisie aisée de Bourges ; le premier représentant qui en soit connu est un certain Guy Trousseau, bénéficiaire en 1158 d'une charte de Louis VII. Les descendants nombreux occupèrent des positions importantes – celle de prévôt en particulier ; l'un d'entre eux, Jacquelin I Trousseau²², était en 1269-1273 garde du sceau de la prévôté, puis acquit la voirie (*viaria*) de Bourges, dite plus tard vicomté, consistant en droits de justice mineurs.

Son fils Jacquelin II agrandit le patrimoine en épousant Marie Champion, qui lui apporta le grand hôtel de l'Écu d'Or à Bourges, rue d'Auron ; il acquit également le fief de Coquin dans la chàtellenie de Mennetou-Salon. Maussabré pensait qu'il exerçait la profession lucrative d'orfèvre. C'est son fils, Jacquelin III, qui obtint, en 1331, de Philippe VI de Valois son anoblissement et celui de ses descendants, prenant pour armes : « de gueules à trois trousseaux d'or, liés de sable », attestées en 1368-1377 ; écuyer en 1337, il était présent en août 1346 en tant que chevalier à la tête de quatre hommes d'armes à une montre à Amiens, et portait le titre de vicomte de Bourges²³.

La famille avait atteint à ce stade une richesse qui permit à Jacquelin IV, dit l'ainé, d'acquérir, comme on l'a vu, une partie des possessions de Louis de Chevenon à Bois-Sire-Amé vers le milieu du XIV^e siècle. Il était décédé en 1365, son frère Jacquelin V le jeune héritant de tous ses biens.

Jacquelin V apparaît pour la première fois en 1370 parmi les échansons du duc de Berry²⁴. Il n'était encore qu'écuyer en 1373, lorsqu'il servait dans la compagnie de messire Guy Foucault, seigneur de Saint-Germain, capitaine aux pays de Berry, Auvergne, Bourbonnais et Marche, qui fut reçue à Poitiers au mois de juin 1373. Vraisemblablement avait-il eu l'occasion de se distinguer durant la reconquête du Poitou ; en tout cas, dès l'année suivante, il était passé à Poitiers au service du duc Jean de Berry, en tant que maître d'hôtel, ce qui faisait de lui l'un des très proches du prince et, deux ans plus tard, il était chevalier²⁵.

Au titre de maître d'hôtel ducal, il administrait avec les quatre autres maîtres d'hôtel le train de vie et la maison ducal²⁶ ; on le voit ainsi à Paris, en 1377, se rendre chez une juive parisienne avec une partie des bijoux et de l'argenterie ducal pour les engager et procurer le numéraire indispensable aux énormes besoins d'argent ducal²⁷ et, plus généralement, où qu'aille le duc, il était chargé de régler les dépenses de l'hôtel. Il conserva cette charge de maître d'hôtel toute sa vie durant²⁸, y ajoutant celle, vraisemblablement honorifique et pécuniaire, de maître d'hôtel du roi.

Jacquelin avait épousé Philippe de la Charité, qui lui apporta des biens importants à Dun-le-Roi ainsi qu'à Saint-Georges et à Quantilly dont il fut voyer-vicomte, comme à Bourges²⁹ ; il possédait également l'hôtel des Granges, à Saint-Georges, et l'hôtel de Quincy dans cette ville, en fief du duc de Berry. En 1385, il était élu des aides au diocèse de Bourges, ce qui dut lui permettre d'accroître notablement sa fortune ; c'est dans cette fonction qu'on le voit exhiber des armes enrichies d'une fasce chargée de trois fleurs de lys, montrant la faveur dont il jouissait de la part de son maître princier. La même année, il est dit « maître Jacques Trousseau, chevalier, chastellain d'Issoudun » et donne son nom à une tour du château de Bourges³⁰. Il est qualifié en 1390 de « *nobilis et sapiens vir* » ; en 1399, outre son titre de chevalier, il était intitulé « cleric », les deux qualifications prouvant qu'il avait

dû, dans sa jeunesse, acquérir des grades universitaires.

C'est donc ce personnage, déjà aisé par la naissance, qui, au faite de sa fortune largement développée au service de Jean de Berry, acquit définitivement entre 1386 et 1388 les terres de Bois-Sire-Amé pour y entreprendre quelques années plus tard, alors qu'il était déjà dans un âge mûr, la construction d'un nouveau château ; on peut penser que cet édifice devait être la consécration de sa réussite sociale et l'on verra que, de fait, Jacquelin V ne ménagea pas les moyens dans le chantier. C'est sans doute du fait de cette construction que Bois-Sire-Amé prit, dès 1408, le nom de Bois-Trousseau, de la volonté de Jacquelin lui-même. Cependant, il n'en jouit guère ; dès 1409, il était décédé et c'est sa veuve, en 1410, qui fit hommage au duc de Berry de l'hôtel des Granges de Saint-Georges, dont elle était sans doute douairière³¹.

Les fils de Jacquelin V

Jacquelin V eut plusieurs enfants. L'un des plus connus d'entre eux est Pierre Trousseau qui eut lui aussi un parcours très marqué par la proximité de la famille avec le duc de Berry. Licencié ès lois, il fut successivement chanoine puis archidiacre de Saint-Étienne de Bourges, chanoine puis archidiacre de Notre-Dame de Paris ; en 1399, il était maître des requêtes de l'hôtel du roi et fut, au début du XV^e siècle, chancelier du duc de Berry, pour le compte duquel il mena plusieurs ambassades à partir de 1403. Enfin, après plusieurs interventions de Jean de Berry, il fut nommé évêque de Poitiers en 1409, puis archevêque de Reims en 1413 mais il ne prit jamais ses fonctions à Reims, étant décédé avant d'être intronisé³².

Pierre Trousseau fonda en la cathédrale Saint-Étienne de Bourges une chapelle, la deuxième au nord du rond-point, consacrée en 1404, ornée d'un vitrail remarquable ; il y est représenté en tant que fondateur de la chapelle, portant une maquette de celle-ci, et ses parents

Jacquelin V et Philippe de la Charité y apparaissent également agenouillés (fig. 2), présentés par saint Jacques le Majeur ; Jacquelin y porte une cote d'armes décorée à ses armes « de gueules à trois trousseaux d'or, liés de sable ; à la fasce d'azur, chargée de trois fleurs de lys d'or, brochante sur le tout »³³. Pierre Trousseau fit également figurer sur le vitrail ses frères et sa sœur.

Le frère aîné de Pierre portait, comme son père, le prénom de Jacquelin (VI) ; un troisième frère portait le prénom de Jean. On laissera de côté le troisième, qui fut écuyer et maître d'hôtel du duc de Berry avant son décès en 1416 mais n'eut guère de destinée politique. En revanche, Jacquelin VI avait intégré dès 1386 la cour royale où il était échanson du roi, fonction qu'il conserva au moins jusqu'en 1405 ; en 1416, il faisait partie du conseil de Charles VI et prit fait et cause pour le parti armagnac, ce qui lui valut son emprisonnement en 1418 lors de l'entrée des Bourguignons à Paris. Il put bénéficier néanmoins d'appuis qui lui évitèrent d'être massacré comme le furent trois de ses compagnons d'infortune³⁴. Dans le même temps, le château de Bois-Trousseau, alias



Cl. N. Faucherre.

Fig. 2 - Cathédrale de Bourges, chapelle des Trousseau, vitrail de Saint-Jacques le Majeur : Jacquelin Trousseau et Philippe de la Charité en prière.

Bois-Sire-Amé, servait de refuge pour d'autres tenants du parti armagnac : ainsi en fut-il d'un célèbre humaniste, Jean Lebègue, secrétaire du roi Charles VI, qui effectua en 1417 au château la transcription et une glose des œuvres de Salluste³⁵.

Dès 1420, Jacquelin VI avait rejoint le parti du dauphin et régent Charles ; il est mentionné en 1420 comme chevalier, seigneur de « Bois-Trousseau », et avait été nommé chambellan du régent. Il devint ensuite maître d'hôtel de la reine Marie d'Anjou puis, à compter de 1423, gouverneur du dauphin Louis ; en 1426, il était encore qualifié de maître d'hôtel du roi et du dauphin de Viennois³⁶. Il ne semble pas qu'il ait joué ultérieurement un quelconque rôle politique ou financier ; il mourut en 1445, apparemment obéré de dettes, puisque certains de ses biens furent adjugés entre 1442 et 1467.

Bois-Sire-Amé, l'une des résidences royales de Charles VII après la mort de Jacquelin VI

Jacquelin VI laissait deux enfants mâles, Artaud et Jacquelin. Si Artaud était, nominalement, seigneur de Bois-Sire-Amé, il en abandonna néanmoins la jouissance au roi Charles VII, qui y résida de façon périodique lorsqu'il séjournait dans le Berry. Les passages du roi au château – qui reprit son nom de Bois-Sire-Amé (souvent orthographié de façon fantaisiste, tel que Boisiramé, Boys de Saint-Amé ou Saint-Aumé, voire même Bois-sur-la-mer) – sont formellement attestés en 1446, 1447, 1452, 1455 et 1456, par diverses sources ; celles-ci prouvent qu'il y résidait durant de longues périodes, y signant lettres et ordonnances prises en son conseil³⁷ et y recevant ambassades et souverains³⁸. Après 1447 où Charles VII y fut quasiment toute l'année³⁹, 1455 fut une période de faste particulier pour le château, où il reçut les ambassadeurs de Bourgogne, avec 400 chevaux, et plus tard, durant l'été, le duc Pierre de Bretagne et sa cour⁴⁰.

On a déjà appelé à quel point la légende s'est emparée du site, devenu au fil

du temps et des historiens plus ou moins scrupuleux, le nid d'amour d'Agnès Sorel et de Charles VII lorsqu'il se trouvait à Mehun-sur-Yèvre. Vallet de Viriville, puis du Fresne de Beaucourt, historiens incontestés de Charles VII, affirmaient ainsi sans preuve que le roi avait fait don à Agnès du château de Bois-Sire-Amé, non sans se contredire dans leurs écrits puisqu'ils reconnaissent plus loin que le château n'avait cessé d'appartenir à Artaud Trousseau⁴¹.

Plus prosaïquement, Charles VII a profité de la mort de Jacquelin VI pour s'installer ici lorsqu'il était en Berry, afin d'y mener une vie indépendante de l'hôtel de son épouse, Marie d'Anjou, qui, quant à elle, résidait à Mehun-sur-Yèvre. Le cas de Bois-Sire-Amé n'est nullement isolé ; lorsqu'il était à Chinon, le roi résidait de préférence au manoir de Razilly, appartenant à Jean de Razilly, ou à celui des Roches-Tranchelion, appartenant à Guillaume de Tranchelion ; dans le Berry, on a mention de ses séjours au château de Dames, sur la commune de Saint-Éloi-de-Gy, ainsi qu'au château des Salles-le-Roy à Saint-Martin-d'Auxigny (Cher), celui-ci royal. Il pouvait ainsi se mettre à l'abri de la vie urbaine qu'il abhorrait et mélanger la vie officielle – signant comme on l'a vu lettres et ordonnances – avec les plaisirs et les fêtes⁴². On a ainsi conservé le menu extraordinaire du banquet donné « au Boy sur la mer », le 6 juin 1455, par Charles d'Anjou, comte du Maine, en présence du roi ; un des mets consistait en des pâtés ornés de tourelles crénelées argentées portant des bannières aux armes du comte, de la dame de Châteaubrun et de la dame de Villequier, leurs maîtresses⁴³. Il y a loin ici de la vision romantique de Charles VII et de sa dame de Beauté s'abritant des regards derrière les murs de Bois-Sire-Amé et vivant passionnément leur amour...

En 1447, le roi faisait d'ailleurs faire à Bois-Sire-Amé des travaux de réparation dont la dépense fut réglée par son échange⁴⁴. Est-ce à l'occasion du mariage du fils d'Artaud Trousseau, Jacquelin VIII, avec la fille de Jacques Cœur, Perrette, en juin 1447 au Bois-Sire-Amé, où Charles VII séjourna de mai à juillet, que ces

travaux furent programmés ? En vérité, ni la localisation précise du mariage, ni la présence du roi à ce dernier ne sont formellement attestés.

Plus tard, en janvier 1451 (n.st.), le roi donna mille écus, soit 1374 livres 19 sous tournois, à Artaud Trousseau pour l'aider à bâtir une grande salle et divers bâtiments à Bois-Sire-Amé, à une époque où il n'était pas très présent sur les lieux, peut-être parce que le roi attendait ces aménagements⁴⁵ ; le mandement fut partiellement suivi d'effet financièrement, Jacques Cœur ayant payé avant 1455, au nom du roi, environ les trois quarts de la somme. Artaud Trousseau réclama le quart restant lors de la vente aux enchères des biens de l'ancien trésorier du roi en 1455 et fut débouté par la justice ; il justifiait ces sommes par les réparations engendrées par le séjour presque continu du roi à Bois-Sire-Amé lorsqu'il était en pays de Berry⁴⁶. On verra plus loin, dans la partie consacrée à l'architecture, qu'il n'existe aucune trace de tels travaux.

Il ne semble pas que le roi ait poursuivi ses séjours au château au-delà de 1456 ; peut-être la chute de Jacques Cœur, le financier des fastes royaux en Berry, explique-t-elle cette désaffection.

BOIS-SIRE-AMÉ APRÈS CHARLES VII

Artaud Trousseau rentra dès lors en possession de son bien ; il résidait apparemment de préférence à Mareuil-sur-Arnon, dont il avait pris possession à son mariage avec Marie de Saint-Palais. Il était également seigneur de Rozemont en Nivernais, qu'il avait acquis en 1445 de Jean de Gamaches, et possédait un tiers du château de Saint-Vérain-des-Bois⁴⁷. En 1454, il était intitulé seigneur de Bois-Trousseau, Mareuil et Rozemont ; en 1459, de seigneur de Bois-Sir-Aimé et de Mareuil, ainsi qu'en 1462. Il était décédé en 1475.

Nonobstant, le roi Louis XI se sentait toujours des droits sur Bois Sire-Amé, comme en témoigne une lettre qu'il écrit le 2 juin 1477 à son chambellan

Les derniers faits d'armes et la déchéance

Ymbert de Bastarnay, lui donnant ordre de faire bonne chère au duc de Bourbon s'il vient chasser en Berry et de le laisser venir à Mehun et au Bois-Sire-Amé ⁴⁸.

Le fils d'Artaud, Jacquelin VIII ⁴⁹, n'a pas défrayé la chronique, et semble être décédé assez jeune ; il avait épousé, comme on l'a vu, en 1447, Perrette Cœur, fille de Jacques Cœur. Lui succéda son fils Jean Trousseau, seigneur de Bois-Sire-Amé, Saint-Just et Chambon ⁵⁰, qui décéda avant 1516, date à laquelle sont signalés ses trois enfants Jacques, Jean et Louis ⁵¹. L'aîné, Jacques rendit hommage de Bois-Sire-Amé à la duchesse de Berry en 1519 ⁵². Il fut apparemment suivi par son frère Jean II, décédé avant 1536, ne laissant que des enfants mineurs sous tutelle de leur oncle, Louis Trousseau de Chambon ⁵³. En 1536, ce dernier se qualifiait de seigneur de Bois-Sire-Amé, alors qu'il assistait au château au mariage de son neveu René de Malleret, seigneur de Lussac, fils de sa sœur Jacqueline ⁵⁴.

Selon une tradition rapportée par Pierquin de Gembloux en 1840 ⁵⁵, François I^{er} aurait dormi au château en juillet 1524 et c'est là qu'il aurait rédigé son quatrain sur la belle Agnès : « Ici dessoubz des belles gît l'eslite,/ Car de loüange sa beauté plus mérite/ Estant cause de France recouvrer,/ Que tout cela que en cloistre peut ouvrir/ Clause Nonnain, ou en désert hermite » ⁵⁶. Qu'elle ait été forgée de toutes pièces ou basée sur des faits authentiques, cette tradition atteste l'ancienneté du mythe du château de la « belle au bois du sire aimé », l'amour d'une favorite ayant plus fait pour le royaume que les prières d'une nonne cloîtrée ou celles d'un ermite au désert.

La seigneurie de Bois-Sire-Amé passa à la fille de Jean II, Louise Trousseau, qui épousa Antoine de Saint-Avit, seigneur d'Aiguemorte ⁵⁷. Leur fils Charles la vendit avant 1587, apparemment pour solder les dettes familiales, à André Tollet, écuyer de l'Écurie du roi et l'un des Cent gentils-hommes de sa maison, maître d'hôtel du roi, lieutenant d'une compagnie de cent hommes d'armes ; ce dernier portait le titre lors de son mariage ⁵⁸.

André Tollet, ligueur, reçut au château, le 6 octobre 1589, l'artillerie envoyée par le gouverneur de La Châtre ⁵⁹ et y disposa aussitôt d'une garnison importante de douze soldats, dont témoigne quittance ⁶⁰. Époux de Françoise de la Grange, héritière fortunée, seigneur de Cherchaux et de Palin, il prêta foi et hommage au roi pour le *Bois Ciramé* le 28 août 1609 ⁶¹ et décéda à Paris, âgé de 64 ans, le 12 janvier 1612, comme l'atteste son épitaphe au transept nord de l'église de Vorly ⁶².

Son fils Esme ou Edme, décédé à 45 ans le 26 décembre 1636 – date portée sur l'épitaphe en vis-à-vis de celle de son père –, semble avoir eu des problèmes d'argent, constituant en 1622 une rente perpétuelle assignée spécialement sur le château de Bois-Sire-Amé pour s'acquitter d'une dette de 621 livres tournoi au sieur d'Arquian ⁶³, empruntant sur sa terre et la baillant à ferme ⁶⁴. L'inventaire des biens de sa veuve Claude Ragueau le confirme ⁶⁵.

En définitive, Bois-Sire-Amé, ainsi que les fiefs de Palais et de Chézal-Chauvier en la paroisse de Vorly, furent saisis sur Antoine Tollet, fils d'Edme, et son épouse Marie Penier, veuve de Louis du Coin, et furent vendus entre le 6 et le 28 février 1682 à Jean-Baptiste Colbert pour la somme de 52 000 livres ⁶⁶. Le ministre avait acquis Châteauneuf-sur-Cher trois ans plus tôt sans y faire de travaux autres que d'entretien et n'acquies Lignièrès, château construit de 1654 à 1660, qu'une semaine avant sa mort, le 2 septembre 1683. Aussi la tradition locale suivant laquelle Colbert aurait récupéré les charpentes de Bois-Sire-Amé pour réparer celles de Lignièrès et de Châteauneuf a-t-elle toute chance de se révéler fausse.

Bois-Sire-Amé était encore aux Colbert le 23 juin 1701, date à laquelle les fils du ministre, Jean-Baptiste-Marie, seigneur de Seignelay, et ses frères mineurs, obtinrent mainlevée de la saisie féodale du fief à charge pour eux d'en fournir aveu et dénombrement ⁶⁷.

Le château semble avoir été encore en état tout au long du XVIII^e siècle, malgré le faible revenu (2 000 livres) des 536 arpents de terres labourables. Le bâtiment ne devait plus être occupé en 1748, date à laquelle son propriétaire, Balthazar de Gamache, baillait à cens ses terres et seigneurie au profit de Charles Ségurier ⁶⁸, mais il ne figure pas en ruine sur la carte de Cassini. Acheté le 30 juillet 1751 par Paul Gallucio de l'Hôpital ⁶⁹, le château fut vendu en 1791 par ses filles à deux nobles qui émigrèrent immédiatement, Tourteau d'Orvilliers et Septeuil.

C'est à partir de la Révolution qu'eurent lieu les destructions majeures, époque à laquelle le château fut démantelé afin d'être utilisé pour en récupérer les matériaux. Buhot de Kersers évoque « une bande noire qui dépeça la propriété et exploita le château comme carrière » ⁷⁰.

Les ruines et la propriété de 678 hectares passèrent alors de main en main, des Carvillon-Destillières au maréchal Beurnonville, puis, jusqu'en 1825, au général Mac Donald, duc de Tarente, qui le tenait du duc de Massa et du comte Perrégaux ; il fut alors cédé à un industriel, Jean Aubertot, de Vierzon, qui le revendit lui-même en 1850 aux sieurs Paul et Georges Mazure. De 1869 à 1920, le château, avec 200 hectares, était la propriété de Charles Rigolet, de Bourges. La tour I reçut une nouvelle couverture en 1880. Après avoir ponctuellement servi d'école de fortune dans ses caves, les ruines du château furent acquises par un Américain démobilisé sur place après la Première Guerre mondiale ; il le décora de façon fantaisiste (boulets suspendus aux baies) mais en assura, dans la décennie 1920, la protection réglementaire.

À cet égard, la protection au titre des Monuments historiques de cet ensemble monumental insigne est inégalement répartie et très partielle : la porte extérieure de la chapelle, la chapelle elle-même et la tour qui l'abrite sont classées ⁷¹, le reste du bâtiment n'est qu'inscrit. C'est un nouveau propriétaire, Paul Darnault, ingénieur colonial, qui fit réaliser en 1938 la dalle de béton sur la tour IX pour assurer la conservation des peintures de la chapelle

mais, depuis lors, le noyau intérieur des murs de la partie haute de la tour se vide, menaçant à court terme d'entraîner leur chute.

Acquis pour 60 000 francs, en 1964, par Henri-Claude Jochyms, fabricant de matériaux de construction, le site, faute d'entretien, s'est dégradé depuis lors : effondrement des voûtes des caves, altération inexorable de la tour de la chapelle. Dans les années 1970, l'extension d'une maison sans caractère, bâtie sur le tracé de la courtine méridionale et appuyée contre la seule tour encore couverte, a fait la une de l'émission télévisée de Pierre Delagarde *Chefs d'œuvre en péril*. Aucune restauration des maçonneries n'a été entreprise depuis lors. L'intervention contemporaine la plus marquante est le comblement d'une importante section du vaste fossé dans le secteur faisant face à la maison. Cette disparition partielle du fossé, que l'on peut considérer comme un organe faisant intimement partie du programme monumental, constitue une altération importante, préjudiciable à la lecture de l'ensemble. La justification de cette entreprise résidait, au dire du propriétaire, dans le besoin d'accéder aisément à un espace de jardin d'agrément aménagé au sud de la maison.

En septembre 2008, nous avons pratiqué quelques décapages de surface à la pelle mécanique, qui s'en sont tenus à la vérification de tracés de mur sans vision stratigraphique, pour ne pas empêcher l'usage des allées plus de quelques heures.

LE SITE PRIMITIF DE BOIS-SIRE-AMÉ ET SON DÉPLACEMENT

Bois-Sire-Amé est situé sur la commune de Vorly, à une vingtaine de kilomètres au sud de Bourges, entre deux anciennes voies romaines reprises par le réseau routier classique et moderne. La carte de Cassini (Bourges-Vorly) montre clairement que Bois-Sire-Amé est à l'écart des grands axes, à 3 km du bourg paroissial de Vorly et à environ 5 km de quatre autres centres paroissiaux de modeste importance : au nord-ouest, Senecay

(aujourd'hui Senneçay), à l'est Palin (Saint-Denis-de-Palin), à l'ouest Levet, et au sud-ouest Saint-Germain-des-Bois. Seul Levet est placé sur une voie, en bordure du « Chemin de St. Amand », par ailleurs ancienne voie romaine. Aucune route reliant les autres agglomérations n'y est portée ; les voies, nécessairement existantes, n'étaient donc que des chemins d'intérêt local. Les deux routes dessinées les plus proches sont d'abord le « Chemin de St. Amand » déjà nommé, ancienne route nationale 140 devenue la D 2144, qui se trouve à une lieue et cinq cents toises (5 km) en ligne droite, une branche se séparant de cette voie vers l'ouest pour former la « route de Château Neuf », devenue la départementale 73, et, à l'est, la « Route de Dun », l'ancienne nationale 153 devenue la D 953, distante également d'environ 5 km.

Entre les quatre centres paroissiaux cités plus haut demeure de nos jours une grande étendue boisée, dominant de quelques mètres la petite vallée de la

Rampenne, orientée du sud au nord (fig. 3). On est ici dans une zone plate du plateau de la Champagne berrichonne ; néanmoins, le bois se trouve sur la partie la plus haute et la plus hydromorphe du plateau, en particulier vers l'ouest, couverte d'une couche d'argile lourde, plus ou moins mêlée de graviers de quartz, connaissant des engorgements à la surface du sol en hiver, dus à la rétention des eaux de pluie. Sur les lisières occidentale et orientale de ce bois sont implantés les deux sites successifs de Bois-Sire-Amé, distants de moins d'un kilomètre.

La présence d'une forêt a probablement motivé la construction d'un château à l'orée méridionale du bois. On note, à proximité, la présence de toponymes « la garenne ». Le premier, complété du nom de la Bouloise, se trouve au sud de la ferme du même nom sur le cadastre du XIX^e siècle et pourrait correspondre soit à une partie du bois de Bois-Sire-Amé, situé juste à l'ouest, où la photographie aérienne semble indiquer une anomalie, soit à la parcelle de

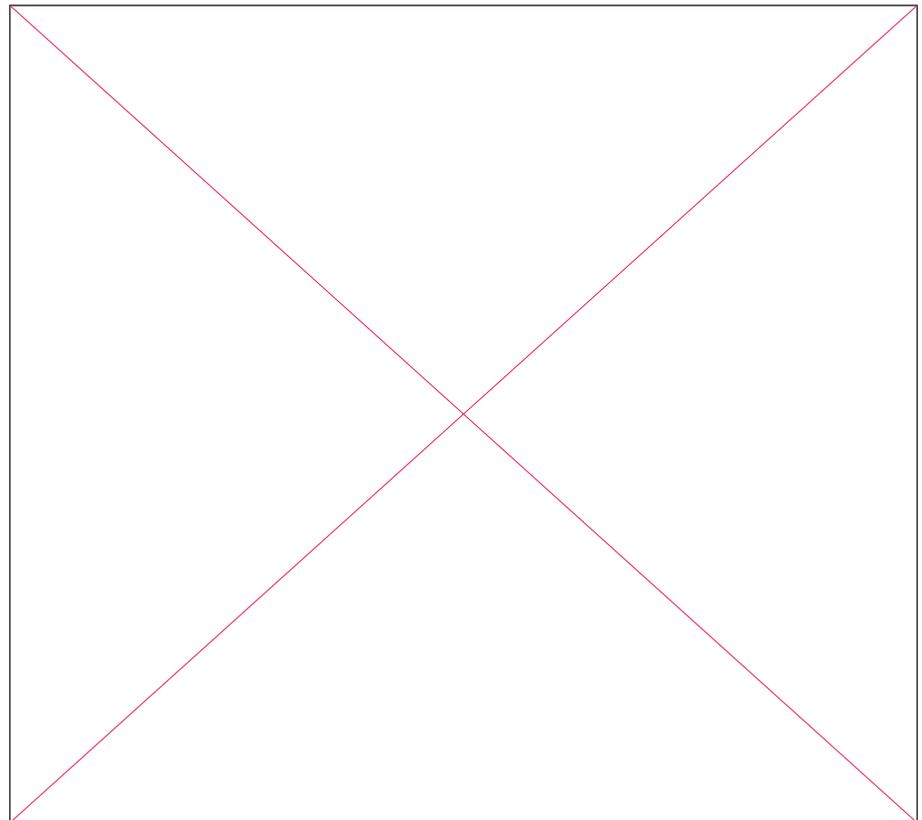


Fig. 3 - Les châteaux de Bois-Sire-Amé et leur environnement sur fond de carte au 1/25 000 (A. Querrien).

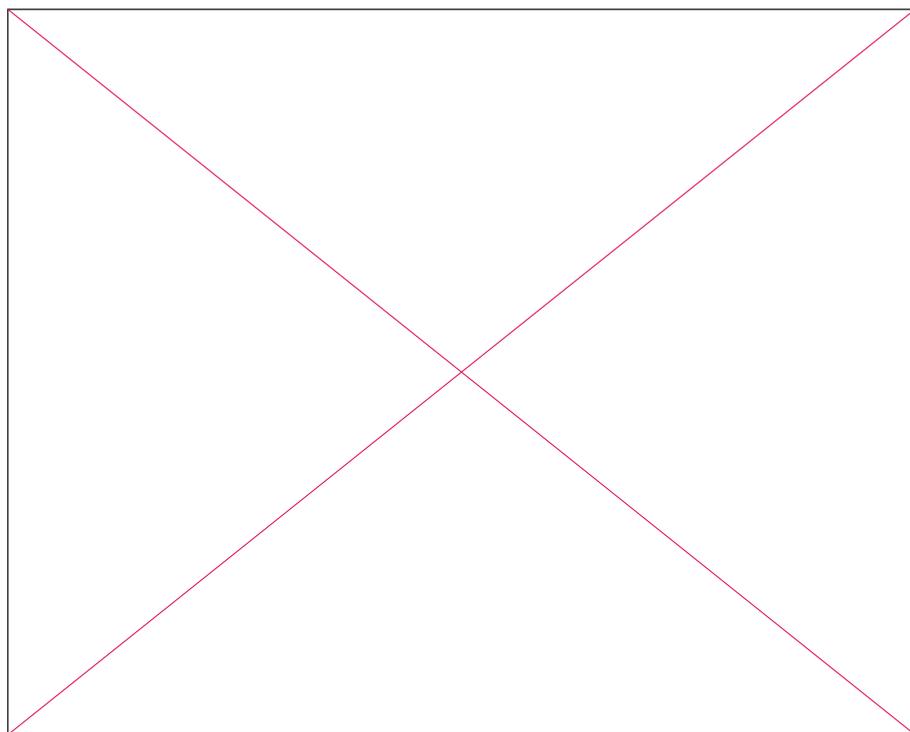


Fig. 4 - Bois-Sire-Amé, schéma de la motte et de ses deux basses-cours sur le cadastre de 1812 (A. Querrien).

terre au sud de la ferme, bordée sur deux côtés d'un angle de haies. Le deuxième est au sud du premier et complété du nom du Chiriot. Le troisième est porté sur la carte au 1/25000 au sud-ouest de Chezal-Chauvier ; le site pourrait correspondre au petit bois situé juste au sud-ouest, dans une zone plus sableuse, le toponyme ayant alors connu un léger glissement ⁷².

Le cours de la Rampenne, quant à lui, semble barré par une bande de terre plantée d'arbres, de 200 m de long, s'arrêtant à l'ouest contre les bâtiments du lieu-dit « Les Pêcheries ». Ce toponyme désigne de petits étangs ou mares, destinés à l'élevage ou à la garde du poisson, mais jamais de grandes pièces d'eau ⁷³. Un petit étang a pu être aménagé dans ce fond pour la pêche, et peut-être aussi pour la production d'énergie hydraulique. Les aménagements pratiqués aux sources de cours d'eau de faible débit étaient fréquents au Moyen Âge. Cette pêcherie a pu profiter, pour soutenir l'étiage, de la présence de calcaire lacustre dans le sous-bassin ouest (vers les Terrages), de placages de limons et de lambeaux de matériaux lacustres au sud des Pêcheries, favorables à la rétention d'eau.

Les composants classiques des domaines seigneuriaux, forêt pour le bois et la chasse, étang pour la pêche, la chasse et l'énergie, et garennes à conils, sont présents à proximité immédiate de l'ancien château de Bois-Sire-Amé. La variété des sols et de leurs aptitudes a été utilisée au maximum de ses possibilités dans les projets seigneuriaux.

Le château à motte et basses-cours

Une partie du bois situé à l'ouest des ruines du château de Bois-Sire-Amé porte le toponyme « La Moute » sur le cadastre napoléonien, ainsi que sur la carte IGN au 1/25000 ⁷⁴, et « Les Grands Châteaux » sur le cadastre de 1931. Sa lisière sud-ouest présente, en son milieu, une excroissance, visible sur les trois documents, qui correspond au site du château primitif de Bois-Sire-Amé. Ce château était composé d'une motte de terre érigée entre deux basses-cours polygonales (fig. 4). L'ensemble, qui couvre environ 1,5 hectare, est recouvert d'un bois taillis dont l'absence d'entretien avait gêné les relevés pratiqués en 1983 ⁷⁵. Le site était déjà en broussailles lorsqu'il fut

visité dans la deuxième moitié du XIX^e siècle par Alphonse Buhot de Kersers ⁷⁶. On accède actuellement à la motte, invisible depuis le chemin de terre qui longe le bois, par deux passages, l'un au sud et l'autre au nord, ménagés grâce à un comblement partiel du fossé de la motte et de ses deux basses-cours, dont seul le septentrional est noté par Buhot de Kersers.

La motte (fig. 5) est de plan circulaire, déformée par un effondrement partiel au nord. Son diamètre est de 45 m à la base et de 20 m au sommet, et sa hauteur de 5 m vers la basse-cour ouest et de 6 m vers l'est. La motte est 1 à 2 m plus bas que la zone culminante du plateau, vers le sud. Elle est entourée d'un fossé de 10 m de large en partie comblé et actuellement sec ; sa profondeur conservée varie de 1 à 2 m mais ne peut être déterminée précisément sans sondage. Lorsque Buhot de Kersers avait visité le site, il avait noté pour le fossé une largeur de 15 m et une profondeur de 3 m.

Lui-même assimilait ce site à une motte de forme annulaire de 20 m de diamètre intérieur, en raison de la forte dépression qu'il voyait en son centre. Cette impression n'a pas été confirmée lors de nos visites de 1983 et 2009 où la dépression centrale se limitait à une cuvette de 6 m de diamètre et de 2 m de profondeur, évoquant la trace d'une construction, apparemment circulaire, qui aurait couronné la motte : il est probable qu'il s'agit ici de la vieille tour mentionnée en 1396. Cette hypothèse est renforcée par la présence de nombreuses pierres de calcaire gélif non originaires du site et par la distance d'un mètre entre le bord de la fosse et le premier cercle d'arbres qui la bordent et qui ont dû pousser à l'extérieur des fondations enfouies ⁷⁷. Il est par ailleurs possible que le site ait subi des fouilles anciennes et sauvages.

À l'ouest, vers l'orée du bois, une petite basse-cour entourée d'un rempart de terre de 2 à 3 m de haut et d'un fossé a pu être correctement relevée. De plan à peu près trapézoïdal, de 60 m sur 45 m au sommet des talus, elle protège un espace de 30 à 35 m de côté, soit environ 1 000 m², au pied de la motte, dont le sol est plat mais légèrement surélevé par rapport au sol extérieur ; l'hydromorphie temporaire de ce

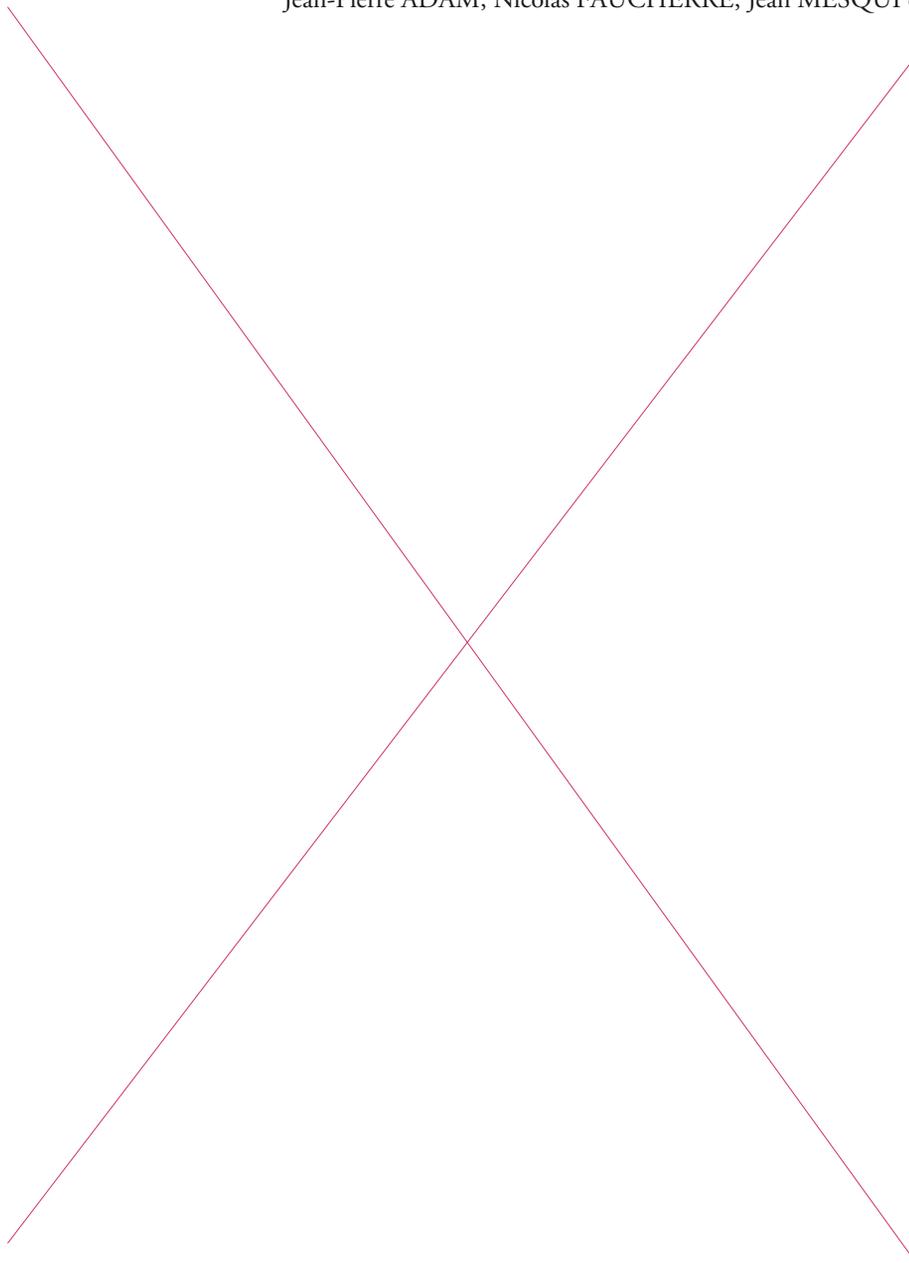


Fig. 5 - Bois-Sire-Amé, plan de la motte et de la basse-cour (A. Querrien sur un fond de M. Frey).

secteur est nette et peut avoir poussé les occupants à surélever la zone d'habitat ⁷⁸. Le rempart a une largeur à la base de 15 à 25 m et une hauteur de 2,5 à 4 m. Le fossé extérieur, qui court sur ses flancs nord, ouest et sud rejoint à l'est celui de la motte, qui a une largeur conservée de 5 à 14 m en surface et 2 à 5 m au fond et une profondeur restante de 1 à 2 m.

Cette basse-cour renferme un puits en petits moellons rectangulaires appareillés, sans margelle conservée, de 90 cm de diamètre. On y remarque, en outre, des

microreliefs qui évoquent la présence de bâtiments détruits.

De l'autre côté de la motte se développe une deuxième basse-cour de plus grande taille, d'environ 90 m de long et 40 m de large, dont nous n'avons pu relever que l'amorce, tant le taillis était dense. Elle est délimitée par un rempart de terre de 10 à 15 m de large à la base et 1 à 2 m de haut ; ces mesures ont été prises dans sa partie méridionale. Ce rempart est bordé d'un fossé partiellement comblé et sec, qui atteint 6 m de largeur en surface et 4 m au

fond et conserve 1 m de profondeur. L'intérieur de l'enceinte est plan et de plain pied avec l'extérieur ; or ce secteur est moins hydromorphe qu'à l'ouest, et ne présentait donc pas le même impératif d'exhaussement.

Les fossés pouvaient recevoir et garder temporairement de l'eau de ruissellement : cette hypothèse est renforcée par le fait que la parcelle de bois située au nord de la motte s'appelait « Le Grand Lac » au XIX^e siècle ; sa situation topographique interdit qu'il y ait eu là un étang mais il est possible qu'une mare temporaire y ait existé en raison de l'hydromorphie du sol ⁷⁹.

À l'ouest, le rempart se termine en deux branches de 3 m de long et de 2 à 3 m de haut ; l'une enveloppe une portion du fossé de la première basse-cour vers l'ouest et l'autre remonte le long de ce fossé vers la motte qui se trouvait ainsi très protégée, même si les fossés étaient secs.

En Berry, ce type de motte tronconique date surtout du XI^e siècle ⁸⁰. Comme c'est souvent le cas pour ces sites, les premières mentions sont postérieures à leur création ; on a vu dans la partie historique que ce point se confirme vraisemblablement ici.

La motte a été élevée dans une zone frontière entre la seigneurie de Déols, celle de Charenton, relevant du Bourbonnais ⁸¹, et la vicomté de Bourges, puis le domaine royal. La confrontation dans cette zone de trois grands blocs féodaux lui conférait un rôle stratégique d'importance qui a sans doute motivé le traité de paréage passé entre 1137 et 1164 pour le village de Saint-Germain-des-Bois, situé à 2,5 km au sud-ouest de la motte, entre le roi Louis VII, Raoul d'Issoudun et Bérard de Lignières, vassal du seigneur d'Issoudun, lui-même vassal des seigneurs de Déols. La présence durable des seigneurs de Charenton dans ce secteur se remarque notamment par leurs interventions au bas Moyen Âge dans des actes relatifs à des paysans de Saint-Germain-des-Bois ⁸² et dans la possession par l'abbaye bénédictine de Charenton des terrages et dîmes de Boismerle ⁸³. Bois-Sire-Amé paraît donc avoir été, du XI^e au XIII^e siècle, un point avancé de la châtellenie de Charenton et

du Bourbonnais vers le nord, surveillant la route de Bourges à Dun-sur-Auron passant par Senneçay.

Le déplacement du site

Pour quelle raison Jacquelin V décida-t-il de changer de site pour son château ? On doit remarquer en premier lieu que l'autorisation de fortifier spécifie clairement que le site primitif était constitué, en 1396, par « une tour qui longtemps à ne fu emparée » – ce que l'on peut traduire par « une tour qui depuis longtemps n'a pas été fortifiée ». On peut penser, en revenant à l'histoire de la seigneurie, que le site originel, s'il n'était pas nécessairement abandonné, était considéré comme totalement obsolète. Néanmoins, Jacquelin aurait pu réédifier un nouveau château sur l'ancienne motte.

Au sein du même bois, on ne peut attribuer au relief le changement de site entre les deux constructions castrales, espacées d'un kilomètre. Les mêmes composants d'un domaine seigneurial – forêt, étang, garennes à conils – qui avaient prévalu pour le site à motte sont présents à proximité immédiate du nouveau château de Bois-Sire-Amé. Ce déplacement pourrait-il alors s'expliquer par la modification du rôle stratégique qu'occupe le château entre le XI^e et le XIII^e siècle ? L'abandon de la motte au XIV^e siècle pourrait correspondre à la perte du besoin de contrôle d'un passage, au sein des rivalités féodales, et à l'affirmation d'un domaine seigneurial rural, ce qui justifierait le choix d'un site plus favorable à un établissement résidentiel, même fortifié, avec un sol plus sec à l'orée du bois et avec une exposition au sud.

Cependant, les circonstances mêmes de la prise de possession par Jacques V Trousseau, son assise progressive dans la petite seigneurie, inclinent à penser qu'il s'implanta volontairement dans un site vierge – soit qu'il ait commencé à s'installer dès avant la date d'acquisition de la « tour », c'est-à-dire avant 1388, soit encore qu'il ait préféré, après 1388, ne pas superposer le

nouveau site à l'ancien pour éviter toute contestation judiciaire éventuelle d'héritiers de Louis de Chevenon-Bigny. C'est cette dernière hypothèse que nous privilégierons ici, sachant de surcroît que le nouveau bâtiment fut construit sur un sol argilo-calcaire superficiel perméable et sain⁸⁴. Des analyses de sol pratiquées par la Chambre d'agriculture du Cher aux abords immédiats du château⁸⁵ montrent que l'assise calcaire est à 80 cm et est recouverte d'un niveau d'argile d'altération du calcaire entre 80 et 40 cm, qui a pu permettre de retenir de l'eau.

LE NOUVEAU CHÂTEAU DE BOIS-SIRE-AMÉ : MORPHOLOGIE GÉNÉRALE

L'iconographie

Le nouveau château de Bois-Sire-Amé, s'il conserve des vestiges appréciables en élévation, comme on va le voir, a perdu des éléments importants, essentiellement après la Révolution lors du pillage par la bande noire. On possède trois documents figurés représentant le château avant notre époque. Le musée du Berry à Bourges en conserve deux inédits, non datés : une peinture sur

toile (fig. 6) et un dessin à la plume, présentant tous deux la façade nord du château déjà démunie de sa toiture et du couronnement des tours, c'est-à-dire très approximativement l'aspect actuel. La peinture montre un édifice dégagé, entouré de prairies, alors que, sur le dessin, une végétation dense enserrme l'édifice dont les parties hautes sont, dans un esprit délibérément romantique, présentées plus ruinées que sur le tableau et qu'elles ne le sont aujourd'hui⁸⁶. La date, ou tout au moins l'époque, après laquelle le dessin et le tableau ont été réalisés, est à situer avec certitude après que Colbert, à la fin de sa vie, fut entré en possession de Bois-Sire-Amé.

Buhot de Kersers donne une autre représentation de cette même façade nord prise suivant une diagonale montrant la façade est (fig. 7)⁸⁷. En dépit de quelques imprécisions, ces images montrant l'édifice sur toute sa hauteur présentent un grand intérêt en raison de l'extrême densité actuelle des arbres ceinturant le château à l'est, au nord et à l'ouest, dans les anciens fossés, qui empêche toute perception de quelque ampleur.

Par ailleurs, deux plans anciens permettent de compléter la connaissance du site. Le premier est la représentation du château



Cl. J.-P. Adam.

Fig. 6 - La ruine de Bois-Sire-Amé depuis le nord-est, peinte par François-Alexandre Hazé en 1829 (Bourges, musée du Berry, tableau n° 1869.11.1).

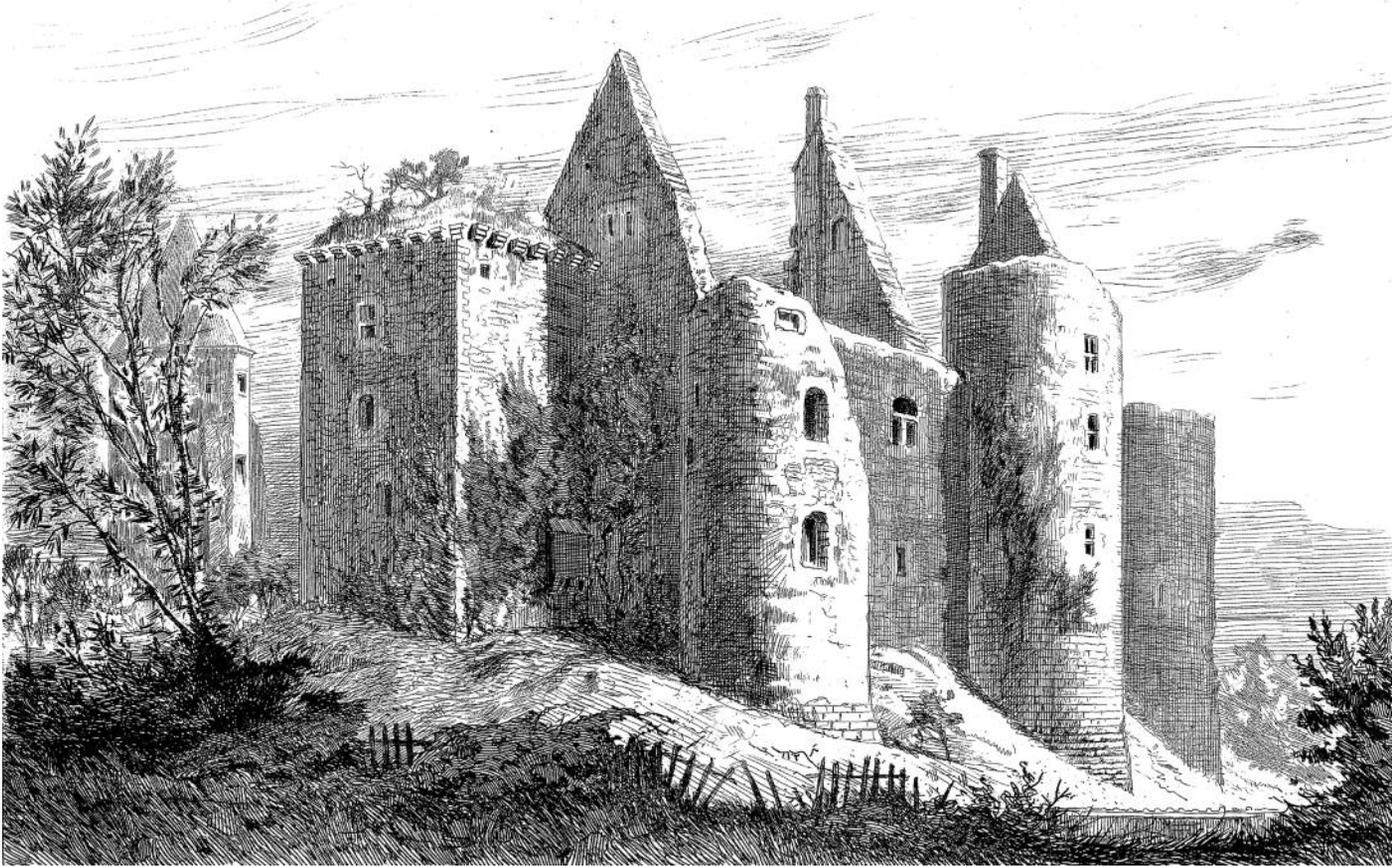


Fig. 7 - Bois-Sire-Amé, vue gravée des ruines en 1891 (d'après Buhot de Kersers 1996, t.V, p. 125, pl. XVII).

sur le cadastre napoléonien conservé à la mairie en deux exemplaires datés de 1812 (fig. 8) ; il est d'un intérêt exceptionnel puisqu'il dut être contemporain des destructions et qu'il figure l'ensemble avec ses masses. Buhot de Kersers a publié

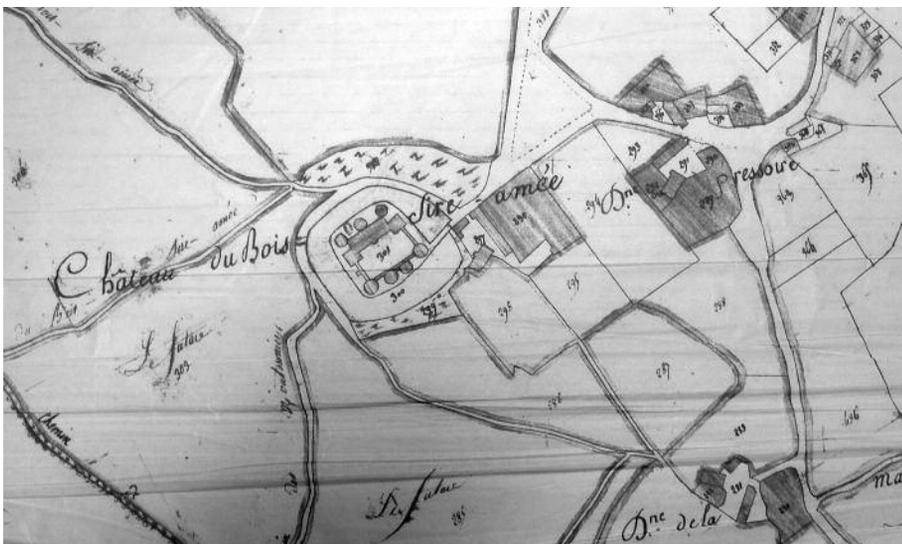
quatre-vingts ans plus tard deux plans également fort intéressants, en particulier celui qui donne le plan d'ensemble au rez-de-chaussée, dont il restituait les parties disparues en indiquant à propos de celles-ci « ...dont M. Hazé a pu relever les

bases⁸⁸ » (fig. 9) ; ces documents anciens ont au moins le mérite de positionner les corps de bâtiment aujourd'hui disparus, soit les courtines est et ouest et les deux tours de l'entrée, dont des éléments sont partiellement perceptibles dans la cave de la maison moderne bâtie au sud de la cour du château.

On citera enfin, bien qu'il s'agisse de documents bien plus récents, les planches de plans et de perspectives restitués, toujours conservés sur place, effectués par l'ingénieur Paul Darnault, propriétaire du château des années 1930 aux années 1960, qui reposent apparemment sur un relevé assez précis des ruines, non sans une part restitutive importante.

La disposition du site

Le cadastre de 1812 permet de restituer la disposition générale du site. Le cœur en était constitué par un ensemble de plan



Cl. N. Faucherre.

Fig. 8 - Cadastre napoléonien, 1812 (mairie de Vorly).

quadrangulaire flanqué, entouré par un fossé le ceinturant entièrement ; l'axe principal est de direction nord-nord-ouest/sud-sud-est mais, par convention, on placera le nord à la verticale de la grande face, de telle sorte que, dans la description, on évoque les façades sud et nord, les murs-pignons est et ouest, etc. Ce fossé est aujourd'hui comblé sur sa partie sud. Les abords étaient, au début du XIX^e siècle, en large partie dégagés, d'autant qu'un chemin public encerclait le site sur trois quarts de sa circonférence ; ce chemin a aujourd'hui

disparu, ce qui ôte le bénéfice de la vision qu'avait autrefois le voyageur sur la totalité des fronts. L'accès moderne à la plateforme fossoyée était pratiqué en 1812 en face de la tour sud-est ; cependant les restes du terrassement d'accès primitif, qui se situait nécessairement entre les deux tours médianes du sud, sont figurés dans l'une des versions du plan cadastral.

Tout contre l'accès moderne du sud-est, et posé au bord de la partie du fossé désormais comblée, un ensemble de trois

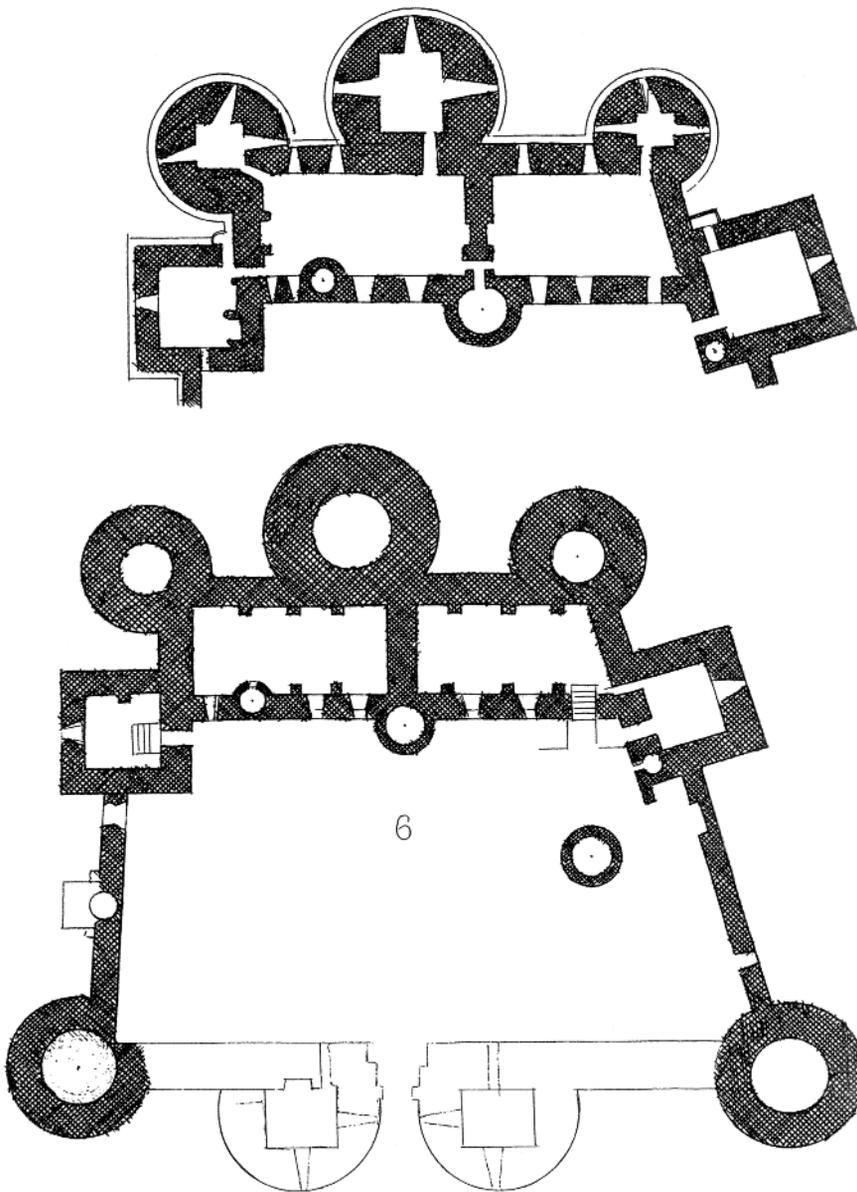


Fig. 9 - Bois-Sire-Amé, plans du rez-de-chaussée et du sous-sol dressés en 1891 par A. Buhot de Kersers (d'après Buhot de Kersers 1996, t. V, p. 129).



Cl. N. Faucherre.

Fig. 10 - Bois-Sire-Amé, porte de la basse-cour aux armes des Thollet.

bâtiments autour d'une cour a constitué la basse-cour tardive du château. Il en demeure une grange, qui possède une baie dont le linteau était frappé d'un large blason muet, sans doute en remploi ; à côté, une longère conserve une porte en calcaire fin de Charly surmontée d'un tympan curviligne à volutes porté par deux pilastres cannelés toscans (fig. 10). Son linteau en plate-bande porte un blason bûché à l'envers, où l'on reconnaît néanmoins une tour crénelée avec porte en plein cintre et fenêtre à grille ; il s'agit des armes des Thollet, qui sont visibles dans l'église de Vorly sur la tombe d'André et Edme de Thollet. Ce détail apporte la preuve que la porte n'est pas en place au sein du mur mais constitue l'assemblage factice de plusieurs éléments disparates. Cette basse-cour pourrait être l'œuvre d'André de Thollet à la fin du XVI^e siècle. En tout état de cause, elle ne peut être considérée comme une basse-cour primitive, qui semble ne pas avoir existé.

Sertie dans la grange tout contre l'accès au château, une dalle en calcaire fin de Charly présente une longue et belle inscription funéraire en lettres gothiques relative à Jean de Morcelles, orfèvre et valet de chambre du duc de Berry, décédé le 7 décembre 1400. Cette inscription provenant de l'ancienne église Notre-Dame de

Ferchaud à Bourges a été placée ici par le propriétaire du château de la fin du XIX^e siècle, Charles Rigolet, lorsqu'il a acquis l'édifice ; il l'avait découverte dans une maison qu'il possédait précédemment ⁸⁹.

Comme on l'a vu, le château, sur toute sa périphérie, était entouré par un ample fossé préservé sur la majeure partie de son tracé, à l'exception d'une section au sud comblée récemment face à la résidence de l'actuel propriétaire. La largeur de cet ouvrage est actuellement, et selon les secteurs, de 28 à 32 m et sa plus grande profondeur avoisine les 10 m ⁹⁰. La pente observable aujourd'hui pour la contrescarpe est de 72 grades (65°), tandis que celle de l'escarpe n'est que de 40 grades (36°) mais il est probable que ceci est dû à la formation de cônes d'éboulis au droit de l'escarpe ⁹¹. On peut penser par ailleurs que, comme souvent, le sol périphérique extérieur était en légère surélévation du fait du dépôt progressif des terres de creusement puis de curage des fossés, l'assiette du château régnant quant à elle avec le sol naturel.

Ces fossés sont creusés dans un sol formé de strates denses d'éclats de calcaire, établissant un massif relativement compact devant constituer un sol de fondation d'une grande stabilité. Aucun cours d'eau ne paraît avoir été détourné pour alimenter ce fossé mais on remarque la présence d'eau, sauf au cœur de l'été, sur une partie du périmètre et sur une modeste profondeur. Cette eau résulte à la fois de l'accumulation de l'eau de pluie sur un sol dense, donc médiocrement poreux, et de la capture de la nappe phréatique.

Le plan général et les deux programmes successifs

Bien qu'apparaissant régulier sur les documents anciens, le plan général de l'édifice est en fait curieusement irrégulier par rapport à la stricte symétrie qu'aurait pu appliquer l'architecte en terrain vierge (fig. 11 et 12). L'ensemble résulte de la juxtaposition de deux parties fonctionnelles différentes : le grand logis et la cour

Fig. 11 - Bois-Sire-Amé, plan du sous-sol (J.-P. Adam).

Fig. 12 - Bois-Sire-Amé, plan du rez-de-chaussée (J.-P. Adam).

enclose (fig. 13). Le grand logis nord possède un plan trapézoïdal rectangle allongé, le mur pignon oriental étant nettement désaxé par rapport au pignon occidental, marquant un angle obtus très net ; il est flanqué par trois tours circulaires au nord (fig. 14) et deux tours rectangulaires à ses angles sud (fig. 15). La cour est, quant à elle, de plan polygonal irrégulier, formant un rectangle légèrement déformé au sud, et ses courtines est et ouest, à peu près

parallèles, ne prolongent pas les pignons du logis, se raccordant sur les flancs des deux tours d'angle carrées du sud-est et du sud-ouest pour déterminer ainsi une cour d'une largeur supérieure à celle du logis.

En fait, plusieurs indices montrent que ce plan n'était pas celui prévu à l'origine. On note, en effet, qu'au revers de la tour IV existe une courtine « fossile », aussi épaisse que la courtine extérieure, dont subsiste

l'arrachement sur le flanc sud de la tour ; cette courtine « fossile » prolonge exactement le mur pignon occidental du logis et les bases des trois faces de la tour V n'ont aucun liaisonnement avec elle, ni intérieurement ni extérieurement. Dès le niveau du rez-de-chaussée surélevé, cette différenciation disparaît. On peut, en conséquence, faire l'hypothèse que, dans le programme originel, la courtine orientale de la cour était prévue pour prolonger strictement le pignon du logis ; alors même que les élévations atteignaient tout juste le plancher du rez-de-chaussée surélevé, on décida de construire la tour carrée et l'on en profita pour reporter la courtine orientale de la cour de 5 m vers l'ouest, ce qui permettait d'agrandir cette dernière.

On peut faire une constatation analogue du côté oriental ; ici, le mur nord de la cave de la tour IX est clairement rapporté contre le mur pignon du logis, alors qu'au-dessus, à partir du rez-de-chaussée surélevé, les maçonneries sont cohérentes. Par ailleurs, l'examen du front est montre que le centre de la tour I de la cour, à l'angle sud-est, est dans l'exact alignement du mur pignon oriental du logis. Ce constat renforce l'hypothèse suivant laquelle le programme général primitif reposait sur un plan simple constitué d'un trapèze rectangle flanqué de tours circulaires aux angles, comprenant au nord un trapèze plus étroit formant le logis ; quelques mois après le début du chantier, le maître d'ouvrage décida d'ajouter deux tours carrées aux angles non flanqués du logis et d'élargir la cour en la transformant en un quasi-rectangle accroché aux deux tours carrées (fig. 16).

Les matériaux de construction

Les matériaux de construction observables appartiennent à deux qualités de calcaire. Le gros de la maçonnerie est réalisé avec une roche de médiocre qualité, ayant tendance à éclater sous les impacts de taille, supportant mal un traitement fin de surface. Les moellons des parements offrent une morphologie aléatoire, que l'on peut assimiler à du « tout-venant », et dont

Fig. 14 - Bois-Sire-Amé, élévation restituée de la façade nord (J.-P. Adam).

Fig. 15 - Bois-Sire-Amé, élévation restituée de la façade sud du logis (J.-P. Adam).

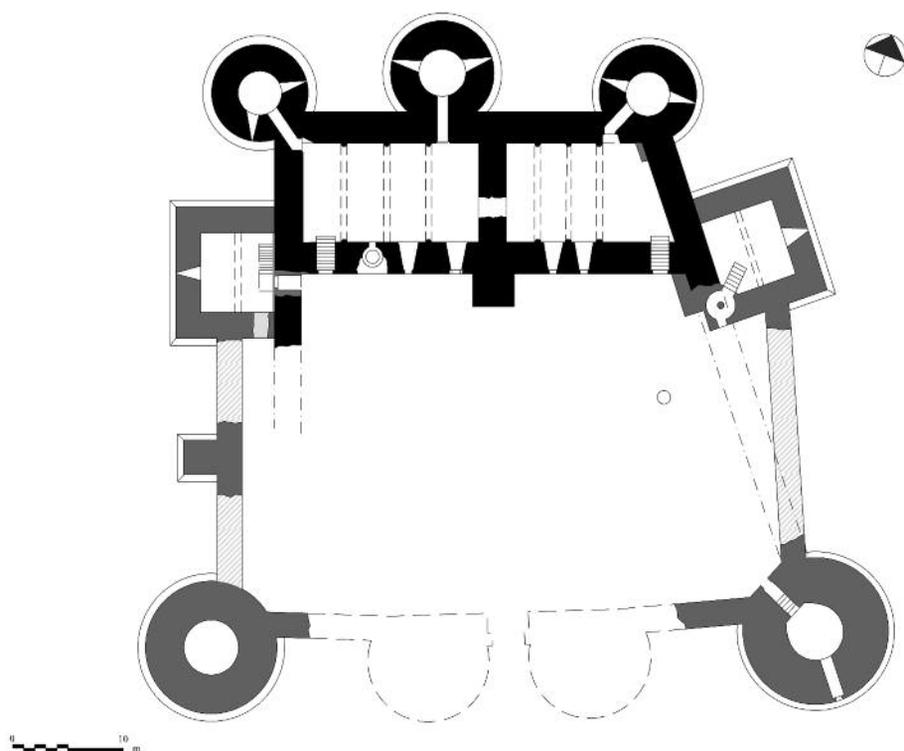


Fig. 16 - Bois-Sire-Amé, plan initial avec deuxième phase en gris (J. Mesqui).

la géométrie approximative a nécessité de recourir à des joints de mortier importants. Plusieurs carrières, visibles au sud de Bourges, le long du cours de l'Auron, fournissent ce type de pierre à bâtir⁹². On est même en droit de penser que les matériaux provenant du creusement des fossés ont été utilisés pour réaliser les agrégats du béton formant le massif des maçonneries. À cet égard, la fondation du mur délimitant la cour à l'ouest, observable dans la tour IX, repose directement sur le substrat : c'est un calcaire gélif délité en plaquettes qui constitue, de toute évidence, le moellon du blocage de l'ensemble des murs.

Il faut noter qu'en aucun endroit les parements extérieurs de la périphérie, tant des courtines que des tours, ne portent le moindre témoin subsistant d'un enduit – qui pourtant devait être général. Tout au plus peut-on remarquer que, sur certains secteurs, les « joints beurrés », justifiés par la médiocrité de taille des moellons, occupent une surface importante des parements pouvant ressembler aux restes d'un enduit. Il en va différemment des parements du logis, sur la cour comme à l'intérieur des

salles, où la présence d'enduit se lit encore sur d'importantes surfaces.

Pour les éléments exigeant de la résistance, une taille précise ou l'exécution de modénatures – comme les linteaux, les

encorbellements, les jambages de baies ou les meneaux, les souches de cheminées, les rampants des pignons et les escaliers –, les bâtisseurs eurent recours à un calcaire au grain fin, dont les applications de qualité les mieux préservées se voient à la porte d'entrée de la chapelle au bas de la tour carrée du nord-est (la tour IX), et dans les grandes cheminées du logis.

Si l'on excepte les collages signalés ci-dessus et quelques percements postérieurs au Moyen Âge, l'ensemble médiéval est d'une très grande cohérence de mise en œuvre ; on n'y décèle aucune reprise notable antérieure au XIX^e siècle, ce qui est remarquable pour un édifice qui a été occupé jusqu'au XVII^e siècle. Seule exception néanmoins à cette remarque, le parement haut de la tour IX a été refait à une époque inconnue – probablement le XVII^e siècle ; l'appareil est ici nettement différencié, se présentant en assises réglées de pierres minces et allongées qui ont été disposées en respectant apparemment les chaînages d'angle primitif, ainsi que les encadrements de baies et les mâchicoulis (fig. 17). Une ligne de trous de boulins régulièrement disposés en dessous des consoles de ceux-ci est sans doute le témoin de la fixation haute d'un échafaudage. On peut penser que le parement originel s'était décollé du fait de la mauvaise étanchéité



Fig. 17 - Bois-Sire-Amé, tour IX, face est avec reprise de maçonnerie.

Cl. N. Faucherre.

des hauts de la tour ; le nouveau parement s'est d'ailleurs lui-même détaché par plaques.

L'ENCEINTE DE LA COUR

Bien qu'elle n'ait accueilli vraisemblablement que des parties annexes à la résidence, on commencera par décrire l'enceinte et ses flanquements subsistants – ceci correspondant d'ailleurs à la logique primitive de progression dans le site.

Cette enceinte était formée de trois fronts à peu près perpendiculaires, dont deux se raccordaient aux tours carrées du logis ; elle était flanquée par quatre tours circulaires, deux au sud encadrant la porte d'entrée, et deux aux angles sud-ouest et sud-est ; la courtine occidentale (fig. 18) était par ailleurs renforcée par un contrefort rectangulaire qui n'avait apparemment pas son symétrique à l'est (fig. 19). Les courtines ont aujourd'hui totalement disparu, de même que les tours de l'entrée ; Buhot de Kersers (fig. 9) représentait

cependant, à la fin du XIX^e siècle, les courtines est et ouest en traits pleins, alors qu'il figurait la courtine sud, les deux tours de l'entrée et le contrefort en trait fin. Il représentait également au droit du contrefort une vis dans l'épaisseur de la courtine, qui aurait été une tourelle d'escalier donnant exclusivement accès au chemin de ronde⁹³. Les sondages que nous avons effectués au milieu de la courtine ont permis de retrouver le soubassement du contrefort mais à un niveau proche du sol où ne se voyait qu'un massif plein ; la forme du conduit vertical enfermant l'escalier n'y était nullement perceptible. Ce genre de contreforts intermédiaires supportant des tourelles en encorbellement au niveau du chemin de ronde n'est pas rare dans la fortification contemporaine.

La tour I

La tour I est la mieux conservée de tout le château puisqu'elle possède encore une toiture et tous ses niveaux en état ; elle sert

aujourd'hui d'annexe d'habitation aux propriétaires du lieu, mais était du temps de Buhot de Kersers l'habitation du propriétaire, Charles Rigolet. Elle a été recouverte d'une charpente et d'une toiture, au niveau de l'ancien chemin de ronde à mâchicoulis disparu, en 1880 exactement comme en témoigne un *graffito* écrit en lettres majuscules sur la souche de cheminée traversant le volume⁹⁴.

Cette tour d'un diamètre de 12,80 m à la base (au-dessus de l'empatement du talus) est la plus importante de tout le château – elle équivaut en diamètre à la grosse tour de Mehun-sur-Yèvre (12,25 m). Sur sa hauteur de 18,6 m se répartissent quatre niveaux planchéiés sous combles, au-dessus d'un niveau de cave couvert d'une très belle coupole de plan polygonal (fig. 20). Ces niveaux étaient desservis par des portes, transformées aujourd'hui en fenêtres (fig. 21), dont le caractère originel est attesté par leur encadrement à chanfrein ; elles se situent dans l'angle nord-ouest et étaient manifestement desservis par un bâtiment en angle accolé aux courtines : le départ de la courtine

Fig. 19 - Bois-Sire-Amé, élévation restituée de la façade est (J.-P. Adam).

nord conserve une console destinée à supporter une poutre du plafond du rez-de-chaussée de ce bâtiment.

La cave, de plan circulaire, est accessible par un escalier originel donnant dans la chaufferie de la maison moderne, à 4 m sous le niveau de la cour⁹⁵ ; elle est pourvue d'une fente de jour à ébrasement interne, à glacis très prononcé empêchant tout usage défensif, débouchant intérieurement sur une ouverture rectangulaire au linteau déchargé par des coussinets prismatiques. La fente elle-même est aujourd'hui enterrée dans le remblai du fossé comblé.

Au-dessus, les quatre niveaux de la tour sont sur plan carré ; ils ont conservé pour l'essentiel leurs dispositions primitives, en particulier leur cheminée et leur latrine, modernisée – à l'exception du niveau supérieur, où la loge de latrine a été arrachée en même temps que la courtine attenante. Chaque niveau était éclairé par une fenêtre frontale et par une fente de jour latérale pouvant servir d'archère ; ces dispositions ont été profondément modifiées

extérieurement, les fentes de jours ayant été transformées en fenêtres à la fin du XIX^e siècle, à l'exception de celle du troisième étage, et les fenêtres ayant été élargies en réutilisant les tableaux d'origine marqués d'un cavet. Intérieurement cependant, les fenêtres originelles ont conservé leurs ébrasements couverts de voûtes en berceau segmentaire, pourvus de deux coussièges.

Le comble, accessible par une échelle, possède une charpente en cône, traitée en comble dégagé, à deux niveaux d'enrayure et à coyau, qui atteint une hauteur de 10,50 m ; on a vu qu'elle fut réalisée en 1880.

Si l'on tente une restitution de cette tour, il convient naturellement d'appuyer la base des consoles de mâchicoulis au-dessus de l'arase actuelle. Il est en effet assuré que si la maçonnerie conservée montait au niveau du chemin de ronde, les consoles ou leurs cavités d'encastrement, même obstruées, demeureraient perceptibles. En s'appuyant sur les dimensions moyennes et pratiques des chemins de ronde et de leurs parapets, on peut situer

Fig. 20 - Bois-Sire-Amé, coupe sur la tour I, état actuel (J.-P. Adam).



Cl. N. Faucherre.

les dimensions fournies dans le plan de Buhot de Kersers pour ces deux tours sont manifestement surestimées.

La tour IV

Dans un état de ruine assez avancé – et profondément inquiétant en raison d’une très large fissure diamétrale –, cette tour circulaire est d’un diamètre légèrement inférieur à celui de la tour I (11,90 m). Comme sa symétrique, elle était pourvue d’une cave voûtée circulaire et de trois étages planchéiés sur rez-de-chaussée ; cette cave est aujourd’hui inaccessible en raison de la masse de décombres qui l’ont envahie au travers de la voûte effondrée et l’on ne peut retrouver son accès. Chacun des niveaux comportait une fenêtre rectangulaire à encadrement à chanfrein et une cheminée ; la pièce du premier étage possédait une latrine à l’encoignure avec la courtine. Au rez-de-chaussée, il existait même deux fenêtres pourvues de grilles à deux barreaux verticaux et trois barreaux horizontaux ; au-dessus existaient des fentes de jour pouvant servir d’archères.

Les deux tours I et IV affirment donc un caractère résidentiel marqué, en sus des cheminées, latrines et baies à coussiège, par la superposition de pièces carrées planchéiées dans une tour ronde, reposant sur un sous-sol circulaire voûté. Dans les deux cas, l’orthogonalité du carré s’inscrit sur l’exacte bissectrice de l’angle des courtines fermant la cour.

La distribution verticale de ces deux tours ne pouvait se faire que par les logis adjacents, à moins qu’une tourelle d’escalier en vis n’ait été greffée sur la gorge de chacune mais il n’en subsiste aucun témoin.

Courtines et bâtiments adossés

Les courtines enserrant la cour ont toutes disparu, les fondations demeurant néanmoins sous le sol, comme l’a prouvé le sondage mené en 2009. Il semble que primitivement ces courtines régnaient de

Fig. 21 - Bois-Sire-Amé, vue de la tour I depuis le nord-ouest.

le niveau d’appui de la charpente originelle environ 4,50 m plus haut, en montant un mur bahut d’appui, selon la technique en usage, recevant les entrants et isolant le chemin de ronde. Selon ce schéma, la tour I pourrait atteindre une hauteur voisine ou supérieure à 35 m, hauteur qui dominerait le point haut des pignons du logis.

La porte et les tours disparues II et III

Le plan publié par Buhot de Kersers et, avant lui, le cadastre montrent que deux tours circulaires disparues encadraient le

passage d’entrée, au milieu de la grande courtine sud. Le relevé topographique effectué en 2009 (fig. 12) a permis de constater que les deux portions de courtine partant des tours d’angle sont alignées mais suivant une direction infléchie vers le nord.

Buhot de Kersers (fig. 9) donnait, pour la tour II, un plan intérieur circulaire, alors que la tour III aurait eu un plan intérieur carré. Compte tenu de l’examen des tours voisines, on peut penser que, quand Hazé releva le site, la tour II ne demeurerait plus qu’au niveau de sa cave, alors que les substructions du rez-de-chaussée de la tour III existaient encore. On notera que

niveau avec les tours, sauf peut-être à l'est. Ainsi, sur le front sud, l'arrachement de la courtine reliant les tours I et II est parfaitement visible à l'ouest de la première ; il monte jusqu'au niveau actuel de l'arase du mur de cette tour, ce qui semble prouver que leurs chemins de ronde étaient de niveau. Le même constat semble pouvoir être fait à l'est de la tour IV pour ce qui concerne la courtine reliant les tours III et IV.

On visualise également au nord de la tour I le départ de la courtine orientale, qui était aussi de niveau avec le haut de celle-ci ; en revanche, son aboutissement au nord contre la tour IX est plus problématique, en raison de la réfection des parements hauts de cette dernière. Ceux-ci ont été entièrement refaits à partir du deuxième étage alors que, semble-t-il, la courtine était déjà abaissée, puisqu'elle n'a pas laissé d'arrachement en partie supérieure et qu'une porte de communication a été percée entre son chemin de ronde et la chambre du deuxième étage de la tour.

Il existait sans doute, au revers de ces courtines, un certain nombre de bâtiments adossés. On a vu que la tour I communiquait par des portes, à tous les étages, avec un bâtiment d'angle disparu ; le moignon de courtine orientale, conservé au nord de cette tour, présente d'ailleurs un piédroit de fenêtre mouluré à hauteur du premier étage, prouvant que ce bâtiment s'ouvrait assez largement sur l'extérieur. La tour d'angle IV communiquait de la même façon à tous les étages avec ce bâtiment qui devait occuper la totalité du front sud, ayant ses pignons à l'est et à l'ouest.

En revanche, l'existence de bâtiments au revers des courtines est et ouest est plus incertaine. Il est possible, comme on le verra, qu'un bâtiment étroit à un étage en appentis ait été appuyé contre la courtine occidentale, au sud de la tour V ; c'est en tout cas ce que suggère l'existence de deux portes superposées percées dans le mur sud de cette tour. Cependant les montants de la porte inférieur et son linteau sont tardifs, bien que les joues de l'ébrasement soient contemporaines de la construction. Par ailleurs, un sondage mené à la pelle mécanique au droit du contrefort n'a révélé aucun sol d'occupation à 1 m de profondeur.

De l'autre côté, le seul indice est fourni par le plan de Hazé publié par Buhot de Kersers, qui semble montrer le départ d'un mur mince au sud-ouest de la tour IX, au revers de la courtine orientale ; en l'absence de sondages ou de fouilles, cet indice est néanmoins fragile. On signalera enfin que cette cour accueillait un puits, conservé de nos jours, en position décentrée au nord-est.

LE GRAND LOGIS À TOURS : PROGRAMME ET DISTRIBUTION

La structuration du bâtiment et ses flanquements

Le grand logis nord forme un trapèze rectangle allongé dont la longueur moyenne est de 38 m environ, pour 14 de largeur hors tout. Dépourvu de toiture, il est dominé par trois hauts pignons culminant à 34 m, mesurés depuis le sol actuel de la cour, au-dessus desquels se dressent encore les souches rectangulaires des cheminées (fig. 22) ; la hauteur de la façade sud sur cour (fig. 23) avoisinait, quant à

elle, 19 m, surmontée d'une toiture à forte pente de 15 m de hauteur. Il possédait au total six niveaux (fig. 24) : une cave voûtée à demi enterrée s'éclairant par des soupieraux ; trois niveaux planchéiés entre façades, éclairés par des fenêtres rectangulaires à meneau et croisillon (rez-de-chaussée surélevé, premier et second étage) ; deux niveaux dans les combles (troisième et quatrième étage), qui devaient être éclairés par des lucarnes et des fenêtres dans le pignon ouest. Les trois niveaux résidentiels entre façades possédaient également des fenêtres vers le nord : au rez-de-chaussée, il s'agissait de petites fenêtres hautes à grille, inaccessibles de l'intérieur, alors que les deux étages au-dessus s'ouvraient largement par des fenêtres à meneau et croisillon (fig. 25). Des indices certains, donnés plus loin dans la description des étages, permettent d'affirmer que le gouttereau extérieur et les pignons étaient dépourvus de couronnement défensif à chemin de ronde et mâchicoulis.

Un mur pignon médian placé exactement au droit du milieu de la façade sud divise chacun des niveaux en deux espaces qui seraient strictement équivalents en surface, si ce n'était que la superficie de la



Fig. 22 - Bois-Sire-Amé, pignons depuis le haut de la tour I.

Cl. N. Faucherre.



Cl. N. Faucherre.

Fig. 23 - Bois-Sire-Amé, façade sud.

travée orientale est réduite du fait du désaxement du mur pignon est. Le mur pignon médian était prolongé au sud par une tourelle d'escalier en vis placée dans

une tourelle carrée qui distribuait les niveaux supérieurs, y compris le troisième étage sous combles où elle s'arrêtait. Ainsi, vu depuis la porte du château qui se

trouvait approximativement dans l'axe, le logis offrait une façade d'une symétrie et d'une régularité presque totales, soulignées par l'égal répartition des fenêtres à croisée ; une telle disposition, manifestement voulue, n'était pas très fréquente à l'époque de la construction du château. En effet, le plus souvent, la grande vis de façade adossée au mur de refend distribuait des espaces de dimensions différentes de part et d'autre, conduisant à une composition de façade asymétrique – on y reviendra plus loin.

Cette tourelle d'escalier en vis semi hors œuvre, dont tout l'extérieur a disparu, paraît avoir été bâtie sur plan carré, contenant un escalier hélicoïdal de plan circulaire, si l'on en juge par la base quadrangulaire vue en fouille, a contrario de l'observation (proposition ?) de Buhot de Kersers (fig. 9). On trouve le même type de plan carré pour des tourelles d'escaliers à Chevenon, sensiblement contemporain de Bois-Sire-Amé, et à Sagonne, sans doute postérieur d'une à deux décennies.

Les tours circulaires

Le trapèze est flanqué par trois tours circulaires au nord, qui étaient prévues dès l'origine dans le projet. Elles sont toutes trois implantées très excentrées par rapport à la courtine qu'elles tangentent, et sans régularité d'assiette, le basculement de la tour VI vers l'ouest entraînant même la rotation du carré intérieur. Les diamètres extérieurs au sommet du glacis sont de 8,90 m pour les tours VI et VIII qui flanquent les angles, et 9,55 m pour la tour VII intermédiaire. Chacune d'entre elles possède actuellement un niveau de cave voûtée en coupole de plan circulaire, de 3,92 m de diamètre, de plain-pied avec les caves du logis ; ces caves sont éclairées et aérées par des fentes de jour apparaissant extérieurement comme des archères mais dépourvues de tout rôle actif réel en raison du glacis de l'ébrasement intérieur.

Seule la tour VII a conservé sa hauteur jusqu'à la base de l'ancien couronnement : elle présente au dessus de cette cave quatre niveaux planchéiés correspondant respectivement au rez-de-chaussée surélevé,

Fig. 24 - Bois-Sire-Amé, coupe transversale sud-nord sur le logis (J.-P. Adam).



Cl. N. Faucherre.

Fig. 25 - Bois-Sire-Amé, croisée de la façade sud.



Cl. N. Faucherre.

Fig. 26 - Bois-Sire-Amé, baie à coussiège dans la tour VII.

premier, deuxième et troisième étage sous combles du logis ; il en était de même pour les deux autres, qui ont cependant perdu le troisième étage. Les chambres de ces niveaux sont de plan carré ; elles s'éclairaient par des fenêtres frontales (fig. 26) augmentant en taille à mesure de la progression dans les étages, du simple soupirail à glacis intérieur (rez-de-chaussée surélevé) à la fenêtre à croisée (troisième étage).

Chaque niveau est, en outre, pourvu latéralement de deux archères à ébrasement simple très ouvert ; de façon très curieuse et systématique, ces ébrasements étaient pourvus à leur extrémité d'une pierre faisant saillie sur le parement, creusée d'une gouttière située à la base de la fente (fig. 27). La majorité de ces gouttières ont été cassées par les chutes de pierres mais les saillies en sont encore parfaitement reconnaissables. Cette disposition curieuse, totalement inédite à notre connaissance, ne peut s'expliquer que par la volonté de créer un écoulement pour les eaux de pluie ruisselant à l'intérieur de l'ébrasement, voire pour les eaux usées ou les urines (?) rejetées de l'intérieur, celui-ci étant fermé par un cadre de bois derrière la pierre formant gouttière pour éviter de souiller le mur en dessous.

À partir du premier étage, toutes les chambres des tours sont pourvues d'une cheminée. Chacune d'entre elles avait, par ailleurs, accès à une latrine, celles-ci étant disposées dans les encoignures entre les tours et les courtines du logis (fig. 28) et accessibles depuis les couloirs des tours ou depuis le logis lui-même par une porte clôturable ; elles étaient systématiquement percées dans un monolithe de pierre et ventilées par un jour.

Jusqu'au deuxième étage inclus, les chambres des tours étaient accessibles exclusivement de niveau par les étages du logis. Cet accès direct de niveau valait également pour le troisième étage de la tour VI, par un couloir dont demeure la porte dans le grand pignon occidental du logis. En revanche, le troisième étage et l'étage sommital des tours VII et VIII n'étaient accessibles que par l'intermédiaire d'escaliers en vis particuliers, partant du deuxième étage des couloirs d'accès aux latrines (fig. 29) ; il n'existait, semble-t-il, aucune communication de niveau pour ces deux tours avec le troisième étage sous combles du logis.

Les deux tours carrées

À ces tours circulaires, le maître d'ouvrage a décidé d'adjoindre a posteriori deux tours rectangulaires aux deux angles sud-est

et sud-ouest non flanqués primitivement, alors que le niveau de la cave était déjà construit. À partir du niveau du rez-de-chaussée surélevé, elles peuvent donc être considérées comme partie intégrante du programme définitif qui fut mis en œuvre. Ces tours ont une largeur de 11,20 m, pour un débord de 9 m environ par rapport aux pignons et aux courtines



Cl. N. Faucherre.

Fig. 27 - Bois-Sire-Amé, archère équipée d'une gargouille à la base.



Cl. N. Faucherre.

Fig. 28 - Bois-Sire-Amé, latrine de la tour VII.

Fig. 29 - Bois-Sire-Amé, plan du deuxième étage des tours VII et VIII, avec les départs de vis, les bretèches et les latrines (J.-P. Adam, N. Faucherre et J. Mesqui).

primitives ; vers le sud néanmoins, les courtines définitives ayant été décalées pour élargir la cour dans le second programme, le débord par rapport aux courtines effectivement réalisées est de 3,70 à 3,80 m.

Malgré leurs dimensions équivalentes, les deux tours sont structurées de façon très différente, si l'on excepte la présence dans les deux d'une cave voûtée en berceau à doubleau intermédiaire et d'une pseudo-archère frontale ; ces caves sont situées au niveau de la cave du logis mais ne communiquent pas avec elle.

On accède aujourd'hui à mi-hauteur de la cave de la tour V par une porte percée tardivement au niveau de la cour, à l'angle avec le logis, alors qu'une autre ouverture a été percée sans ménagement dans le mur sud au même niveau ; primitivement, il semble que l'accès à la cave ne pouvait s'effectuer que par un escalier en trémie dans la voûte, depuis le rez-de-chaussée surélevé. Cette tour n'a conservé en élévation que deux niveaux planchiés correspondant au rez-de-chaussée surélevé du logis et au premier étage, contenant des chambres carrées ; contrairement aux tours circulaires, celles-ci comprenaient cheminée et latrine dès le rez-de-chaussée surélevé, pourvu par ailleurs d'une fenêtre rectangulaire frontale dont l'ébrasement très ouvert possède un coussiège. Une archère perçait le mur nord aux deux niveaux ; au sud, une porte est ménagée au rez-de-chaussée,

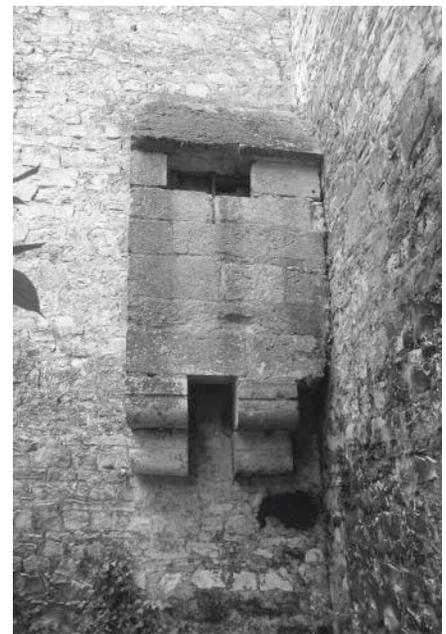
donnant accès probablement à un hangar en appentis accolé à la courtine ; cependant, son encadrement extérieur est moderne et il a pu remplacer celui d'une fenêtre, comme à l'étage du dessus.

En revanche, la tour IX, assez bien conservée, présente plusieurs particularités. En premier lieu, comme on l'a vu, la voûte en berceau de la cave est, de toute évidence, collée contre le mur ouest, antérieur à la tour, dont l'assise de réglage de la fondation repose sur le substrat calcaire très lité. Par ailleurs, la tour contenait dans son angle sud un escalier en vis intérieur, débordant en pan coupé sur l'intérieur de ses salles, qui desservait tous ses niveaux, de la cave à la terrasse, à l'exception notable du rez-de-chaussée surélevé ; il s'agit du seul escalier présent dès le niveau de la cour dans l'ensemble du logis, en dehors de la grande vis médiane. Le piédroit nord de la porte d'accès à cette vis effondrée demeure à l'angle sud-est de la tour, au niveau de la cour.

La troisième particularité de la tour est d'être pourvue d'une porte d'accès ostentatoire au rez-de-chaussée surélevé, accessible aujourd'hui par un escalier moderne collé à la face ouest de la tour. Primitivement, l'escalier prenait place le long de la façade sud du logis, donnant accès également à la porte orientale de ce dernier ; l'arrachement de l'embranchement est encore parfaitement reconnaissable, enjambant la porte de la cave orientale du logis.

La tour IX possède deux espaces superposés voûtés d'ogive ; le premier, au rez-de-chaussée, constitue la chapelle accessible par la porte ostentatoire qui vient d'être mentionnée et par une porte vers la salle est du logis, sans communication possible avec la vis de la tour – si ce n'est par un hagnoscope permettant de suivre les offices debout, depuis les marches de l'escalier !

Cette chapelle comporte curieusement dans son mur nord une latrine en encorbellement placée à l'encoignure avec le mur pignon oriental du logis (fig. 30). Cette disposition étrange dans un édifice affecté au culte doit être mise en relation avec le fait que la voûte n'était manifestement pas prévue dans le programme originel, comme le prouve la difficile insertion du formeret nord-ouest dans le couloir de la porte de communication avec le logis ; on y reviendra plus en détail en décrivant la chapelle mais on peut d'ores et déjà postuler qu'il y eut un changement de programme durant le chantier, alors que la tour était en cours de construction ; ce fut le second changement durant le chantier... Il est probable que, primitivement, le rez-de-chaussée de la tour IX devait fonctionner comme un espace résidentiel, à l'instar du rez-de-chaussée de la tour V ;



Cl. N. Faucherre.

Fig. 30 - Bois-Sire-Amé, latrine de la tour IX desservant la chapelle, collée contre la courtine est.



Cl. J. Mesqui.

Fig. 31 - Bois-Sire-Amé, les niveaux supérieurs de la tour IX, vus de l'est.

la latrine fut néanmoins maintenue après modification du programme.

Le second espace voûté était subdivisé par un plancher intermédiaire en deux chambres qui communiquaient avec le premier et le deuxième étage du logis (fig. 31). La modification de programme liée à

la construction de la voûte du rez-de-chaussée est à nouveau très nettement perceptible, conduisant à une différence notable de niveau entre le premier étage de la tour IX et celui du logis, que l'architecte dut rattraper par un escalier dans le couloir les reliant. Chacune des chambres était pourvue d'une fenêtre frontale et d'une

archère latérale à gouttière au nord, ainsi que de latrines en encorbellement au sud ; celle du second étage a disparu lors de la reprise générale des parements hauts de la tour.

Le niveau situé au-dessus possédait un chemin de ronde à mâchicoulis dont demeurent les consoles ; il était probablement en terrasse au-dessus de la voûte, comme en témoigne une énorme gargouille courbe située à l'angle nord-est entre la tour et le logis, qui devait servir à évacuer les eaux de cette terrasse. Comme on l'a vu ci-dessus, il est probable en tout cas que les hauts de la tour manifestèrent des problèmes d'étanchéité puisqu'il fallut refaire le parement du deuxième étage et que la réfection n'eut pas une meilleure destinée que la maçonnerie originelle. Il est peu probable que les mâchicoulis aient été posés à l'occasion de cette reprise de maçonnerie car, sur le côté sud, les consoles sont enveloppées par la réfection du parement, donc nécessairement antérieures !

Le niveau des caves du logis

Au sous-sol du logis, le mur de refend déterminait deux caves voûtées en berceau segmentaire conforté par trois arcs doubleaux de chaque côté (fig. 32) ; la voûte située à l'ouest s'est partiellement effondrée. Chacune d'entre elles était accessible par une large porte couverte en arc segmentaire donnant accès à un escalier descendant ; celle de l'est, proche de la tour IX, est encore en usage, alors que celle de l'ouest, qui lui est symétrique, a été murée à une époque déjà ancienne, son accès étant remplacé par une brèche pratiquée dans un soupirail élargi et par le passage évoqué ci-dessus.

Les deux volumes étaient éclairés par des soupiraux largement ébrasés, débouchant au-dessus du niveau du sol de la cour par des fenêtres de 0,74 m de large sur 0,98 de haut ; primitivement, ils ne communiquaient sans doute pas entre eux, le passage existant aujourd'hui ayant été pratiqué de façon tardive (transformation ponctuelle en salles de classe au cours de la Première



Fig. 32 - Bois-Sire-Amé, cave ouest.

Cl. N. Faucherre.

Guerre mondiale). La cave occidentale communiquait par des couloirs couverts en berceau avec les caves voûtées, aujourd'hui effondrées, des tours VI et VII mais le couloir conduisant à la tour VII a été muré ; de la même façon, la cave orientale communiquait avec la cave de la tour VIII. Ce secteur, situé à l'est de la cave, a fait l'objet de remaniements importants : on note en particulier la reconstruction non datée d'une section de voûte, matérialisée par une nette différence d'appareil et, surtout, entre la porte de la cave de la tour VIII et le mur pignon, on peut voir les restes et les arrachements d'un édicule rectangulaire qui occupait l'angle de la cave. On y voit un jambage de porte pourvu d'une feuillure de vantail ; il est possible, sous toutes réserves, que l'édicule ait contenu une vis conduisant au rez-de-chaussée surélevé, supprimée lors de la reconstruction de la voûte.

Dans le mur sud de la cave ouest, on remarque le logement aux parois arrachées vers le sud d'un puits circulaire intérieur ; le cylindre creux se prolongeait jusqu'au rez-de-chaussée surélevé. L'accès au puits dans les caves montre que celles-ci purent avoir un autre rôle que celui de stockage.

Le rez-de-chaussée surélevé

La distribution principale du logis, à tous les niveaux, s'effectuait par la vis centrale ; il en était de même pour le rez-de-chaussée surélevé. Néanmoins, deux petits accès annexes, vraisemblablement réservés au service, étaient disposés aux extrémités est et ouest. Celui de l'est conserve la partie basse de ses jambages latéraux, ainsi que son niveau de linteau ; on a vu plus haut qu'un escalier droit, collé au mur, accédait à cette porte, ainsi qu'à celle de la tour IX. De l'autre côté, à l'ouest, la porte couverte d'un arc segmentaire est encore en place ; il n'existe pas trace de son accès, qui devait se pratiquer par un escalier droit en bois collé contre la face orientale de la tour V, très reprise dans ce secteur.

La vis centrale, d'un diamètre de trois mètres, donnait accès par une porte à vantail ouvrant vers l'extérieur à un petit couloir ménagé dans le mur de refend, distribuant de part et d'autre chacun des volumes du logis ; on entrait à gauche directement dans la salle occidentale, alors qu'une porte dont demeurent les piédroits, se fermant depuis la salle orientale, la séparait de ce dernier.

La pièce ouest et ses annexes dans les tours

À l'ouest, la pièce possédait deux cheminées de pignon, à hotte droite et plan trapézoïdal, dont le manteau ruiné était constitué d'une plate-bande couronnée d'un cordon en larmier, en débord sur des piédroits sans décor ni moulure (fig. 33). Trois fenêtres à meneau et croisillon disparus, à l'encadrement marqué d'un simple cavet et aux ébrasements pourvus de coussièges (seul un ébrasement est en état) l'éclairaient vers la cour, alors que deux petites fenêtres haut placées et pourvues de grilles existaient côté extérieur ⁹⁶. Ces dernières étaient haut placées afin de les mettre à l'abri d'un accès trop aisé par un agresseur ; elles ne permettaient donc pas de vision depuis la pièce de ce niveau.

Cette pièce possédait, entre deux des fenêtres sur son mur sud, un édicule ruiné en saillie circulaire, prolongeant verticalement la loge du puits existant dans les caves. Cet accès direct à l'eau suggère pour cette pièce une fonction plutôt ancillaire et l'on peut s'interroger sur son rôle passé comme cuisine ; cependant, aucun évier n'est reconnaissable dans la pièce.

La pièce distribue le rez-de-chaussée surélevé des deux tours circulaires VI et VII, chacune pourvue d'une petite fenêtre



Cl. N. Faucherre.

Fig. 33 - Bois-Sire-Amé, salle ouest, cheminées des étages sur le pignon ouest.

et de deux archères, sans aucun élément de confort pouvant évoquer une fonction résidentielle ; en revanche, au sud-est, elle communique avec le rez-de-chaussée surélevé de la tour V, à vocation résidentielle, comme on l'a vu, grâce à sa latrine et sa cheminée murale sans hotte couverte d'une plate-bande appareillée, l'encadrement marqué d'un cavet décrivant un rectangle aux angles supérieurs arrondis.

La pièce est, l'annexe de la tour VIII et la chapelle de la tour IX

À l'est, la pièce, plus petite, reprend pour l'essentiel les dispositions de sa voisine ; cependant elle ne possède qu'une seule cheminée sur le pignon intermédiaire, du même type exactement que les précédentes, et il n'y existe pas de puits. Au nord-est, elle commande la chambre du rez-de-chaussée surélevé de la tour VIII, dépourvue comme les deux autres de tout élément de confort, ce qui permet de penser qu'elle ne joua aucun rôle résidentiel.

Enfin, au sud-est, cette pièce communique avec la magnifique chapelle qui constitue certainement l'élément de choix du château ; on a vu plus haut qu'elle fut conçue en premier lieu comme chambre résidentielle, puis voûtée, sans doute à l'époque où le chantier atteignait le haut du rez-de-chaussée.

Le premier étage

Si son plan d'ensemble est analogue à celui du rez-de-chaussée, le premier étage diffère par quelques traits importants. Pourvues au sud et au nord de fenêtres à croisées identiques à celles du rez-de-chaussée, mais au nombre de deux seulement en face sud, les pièces possèdent des cheminées quasiment identiques à leurs homologues, à ceci près que les piédroits s'évasent vers le haut par des cônes inversés à base polygonale venant mourir dans la plate-bande ; la pièce orientale est pourvue par ailleurs de deux cheminées, comme sa symétrique. Le décor s'affirme légèrement dans les portes, en particulier celle du petit couloir d'accès reliant les



Cl. N. Faucherre.

Fig. 34 - Bois-Sire-Amé, salle est, cheminée du 2^e étage sur le pignon est, avec chapiteaux feuillagés.

deux pièces, dont l'encadrement est marqué d'un cavet, alors que deux coussinets donnent du relief à l'ensemble.

Comme au niveau inférieur, la pièce occidentale communique avec les tours V, VI et VII, qui fonctionnaient à partir de ce niveau en offrant des chambres résidentielles pourvues de cheminée et latrine. Hormis dans la tour V, les latrines étaient desservies depuis le couloir d'accès aux chambres, pouvant ainsi desservir également cette salle.

La pièce orientale possède des cheminées identiques à sa voisine. Elle communiquait avec la chambre de la tour VIII, également résidentielle à partir de ce niveau ; la latrine commune était accessible par le pignon oriental de la pièce. Elle communiquait aussi avec la chambre de la tour IX par un couloir contenant un escalier montant, pour rattraper le niveau de la voûte ajoutée au-dessus de la chapelle. Éclairée par une fenêtre rectangulaire, simple, frontale, pourvue d'un coussiège, et par une archère vers le nord, cette chambre possède une cheminée sans hotte identique à celle du rez-de-chaussée de la tour V, ainsi qu'une latrine en encorbellement dans la face sud.

Le deuxième étage

Cet étage était le dernier entre façades du logis. Son décor est beaucoup plus abouti que le précédent. Ainsi, les encadrements à cavet des grandes fenêtres à croisée de la pièce occidentale sont-ils dédoublés en profondeur, augmentant les effets de relief et affinant le dessin ; la qualité de mise en œuvre des cheminées dans ces deux pièces est supérieure. Les piédroits simulent ici des colonnettes en fort délit, couronnées d'un chapiteau sans décor, dont les taillloirs s'évasent dans une savante stéréotomie pour former la base des plates-bandes à crossettes, elles-mêmes moulurées à la base et pourvues d'un cordon en larmier au raccord avec la hotte prismatique.

Dans la pièce est, celle qui garnit le pignon oriental a été pourvue d'un décor encore plus abouti : les chapiteaux sont ici décorés de frises végétales en feuilles de chou, qui apportent une touche plus délicate à cette cheminée tout particulièrement (fig. 34). On peut penser que sa symétrique à l'ouest, sur le pignon intermédiaire, présentait un décor encore supérieur ; c'est sans doute ce qui explique

son démontage total à une époque inconnue.

La pièce occidentale et la grande vis de la tour VII

La pièce communiquait avec les tours V, VI et VII comme à l'étage inférieur ; cependant, on ne sait plus rien de la disposition de la tour V à ce niveau. L'absence de voûte couvrant la chambre supérieure indique qu'elle n'était pas couverte par une terrasse mais possédait une toiture. Sa communication avec la tour VI, inaccessible, est totalement masquée par le lierre ; il est impossible de voir si le couloir était pourvu d'une latrine mais la chambre de la tour était dotée d'une cheminée.

Il a été possible, en revanche, à l'aide d'une grande échelle de 13 m, d'accéder au couloir de communication avec la tour VII. Ceci a permis de constater l'existence d'un escalier en vis, invisible de l'extérieur, situé entre la tour et la pièce et débutant à ce niveau (fig. 29) ; la cage de 2 m de diamètre desservait l'étage supérieur ainsi que deux latrines superposées situées dans l'encoignure occidentale de la tour et du logis. Cet escalier s'éclairait par deux fentes de jours situées symétriquement aux latrines.

La pièce orientale et la petite vis de la tour VIII

La salle orientale communiquait pour sa part avec la chambre résidentielle de la tour VIII, comme aux étages inférieurs ; cependant, la porte du couloir a été murée à une époque inconnue, traduisant le fait que la partie supérieure de la tour a été désaffectée alors même que le logis était encore couvert – on peut se demander si cette modification n'est pas intervenue alors que la tour IX faisait l'objet d'un reparalementage dans ses parties hautes.

Le reste du mur gouttereau nord de cette pièce, bâti en léger retrait, s'ouvrait par deux grandes fenêtres et une porte située contre la tour VIII. Il a été possible de monter à cette ouverture à l'aide d'une grande échelle ; ceci a permis de constater

l'existence d'un couloir conduisant à une latrine en encorbellement à l'encoignure entre tour et logis, reposant sur une console. De ce couloir se débranche vers l'est une vis de 1,80 m de diamètre qui montait aux étages supérieurs ; cette vis est aujourd'hui presque totalement ruinée, sa cage demeurant sur moins de 2 m de hauteur (fig. 29).

Chacune des deux fenêtres du gouttereau nord était pourvue extérieurement d'une sorte de bretèche-mâchicoulis reposant sur trois consoles à trois assises en quart de rond (il ne subsiste plus qu'une console à la fenêtre orientale, ayant la particularité d'avoir une assise inférieure en demi-pyramide, mais on reconnaît les arrachements des deux autres) ; l'assise de linteaux reliant les consoles se trouvait exactement au niveau de l'appui des baies et l'on peut, au téléobjectif, déceler les arrachements de parois latérales montant jusqu'au niveau du croisillon des fenêtres. L'un de ces arrachements, visible depuis le couloir de la latrine, montre clairement que les pierres en ont été insérées après la construction, avec de gros joints de mortier ; par ailleurs, les photos au téléobjectif indiquent la présence d'une zone de reprises très marquée autour des consoles, de telle sorte qu'on est amené à penser que ces deux bretèches ont été ajoutées après coup, dans un but peut-être défensif (fig. 29).

Les profils des consoles sont absolument identiques à ceux des mâchicoulis de la tour IX ; ainsi est-on conduit à faire l'hypothèse que ce rajout est intervenu au moment de la reprise de cette dernière.

La chambre de la tour IX, chambre privée de Philippe de la Charité ?

Enfin, la pièce orientale communiquait avec la chambre du deuxième étage de la tour IX, constituant le second niveau du grand volume voûté au-dessus de la chapelle. Elle est éclairée par une fenêtre rectangulaire dont l'ébrasement très ouvert est doté de coussièges et par une fente de jour-archère également fortement ébrasée au nord ; vers le sud, une porte conduisait au chemin de ronde de la courtine mais,

pour autant qu'on puisse en juger de l'extérieur, elle possède un encadrement moderne et pourrait avoir été repérée lorsque ce niveau fut reparalementé extérieurement, alors que la courtine menant à la tour I avait été abaissée. Si tel était le cas, elle aurait alors remplacé l'accès dans l'épaisseur de la courtine à une latrine en encorbellement sur celle-ci. Enfin, la chambre était chauffée par une cheminée à hotte prismatique et faux manteau sur consoles prismatiques très sobres mais plus décorée qu'à l'étage du dessous.

Cette chambre communiquait avec celle du dessous et avec la superstructure grâce à l'escalier en vis d'angle de la tour IX. Sa voûte sur croisée d'ogives est assez banale, si l'on excepte la clef de voûte qui porte une inscription relativement bien lisible : « May, ce q(ue) vous voure(s) ». Le mot « May » est inscrit dans un cercle alors que le reste de l'inscription s'enroule autour de ce cercle central.

La signification de cette devise pourrait paraître absconse, si l'on ne connaissait pas le maître d'ouvrage et son épouse. Manifestement, elle signifie « Mai, ce que vous voudrez », c'est-à-dire « En mai, faites ce que vous voudrez », ou « je vous donnerai ce que vous voudrez ». Or l'épouse de Jacquelin V Trousseau était Philippe de la Charité et sa sainte patronne était certainement Philippe, fille de l'apôtre Philippe ; cette sainte était fêtée le même jour que l'apôtre Philippe de Bethesda, son père, le 1^{er} mai⁹⁷.

On peut ainsi supposer que la devise inscrite sur la clef de voûte est une dédicace de Jacquelin V à son épouse, placée dans le lieu le plus intime dont elle ait disposé au château, sa chambre privée. Si l'on accepte cette hypothèse, on peut en déduire que la pièce orientale avec laquelle elle communique était la chambre de parement de Madame, la tour VIII accueillant la garde-robe. On s'explique alors les particularités de cette chambre de parement, qu'il s'agisse du décor plus délicat des cheminées ou de l'existence d'un escalier menant à l'étage supérieur de la tour VIII qui formait belvédère ou « chambre

haute ». L'appartement possédait vraisemblablement deux latrines, l'une dans la chambre de retrait et l'autre dans la chambre de parement.

Cette analyse entraîne *ipso facto* la caractérisation de l'appartement situé au premier étage sous l'appartement de Madame ; il s'agissait nécessairement de l'appartement de Monsieur, relié à celui de son épouse par la vis d'angle de la tour, ce qui était une disposition fréquente dans les programmes princiers de l'époque (fig. 35).

Les deux étages de combles habitables

On a plusieurs preuves de l'existence de deux étages de combles habitables grâce aux dispositions des pignons (fig. 22 et 24). Ainsi, le pignon occidental comportait une grande fenêtre à croisée pourvue de coussièges juste au-dessus du plafond du troisième étage ; au-dessus encore, à un niveau qui devait être déterminé par un faux entrain, se trouve une petite fenêtre desservie par un ébrasement à un seul coussiège. Le pignon intermédiaire fournit également plusieurs indices : on peut voir juste au-dessus du plafond du deuxième étage le tableau nord du couloir qui reliait, au travers du mur, les pièces est et ouest du troisième étage (la moitié sud du couloir et son couvrement ont aujourd'hui disparu) ; les piédroits des deux portes d'extrémité de ce couloir sont conservés. Plus haut, on reconnaît le couloir percé dans le mur pignon intermédiaire pour relier les pièces.

L'accès au troisième étage, premier niveau de comble aménagé, s'effectuait de toute évidence par la grande vis de la façade sud, qui se prolongeait au-dessus des façades, comme c'est souvent le cas, et devait être reliée au couloir de communication entre les deux pièces par un raccord charpenté perpendiculaire à la façade. En revanche, la communication entre troisième et quatrième étages ne pouvait être assurée que par un escalier intérieur en bois.

Il ne demeure que de maigres indices d'éléments de confort à ces niveaux ; au

troisième étage, on ne trouve une cheminée – encore est-elle de très petite dimension – que sur le pignon oriental. Elle est à faux manteau et hotte en glacis, portés par deux petites consoles. Symétriquement, au pignon occidental, c'est au quatrième étage que l'on peut voir une ouverture percée dans les conduits des étages inférieurs, qui

aurait pu être utilisée pour implanter un poêle.

On notera enfin que les communications du troisième étage avec les tours environnantes semblent avoir été diversifiées. Il demeure encore, accrochée au-dessus du vide, la porte du couloir qui menait à la tour VI ; en revanche, la tour VII présente

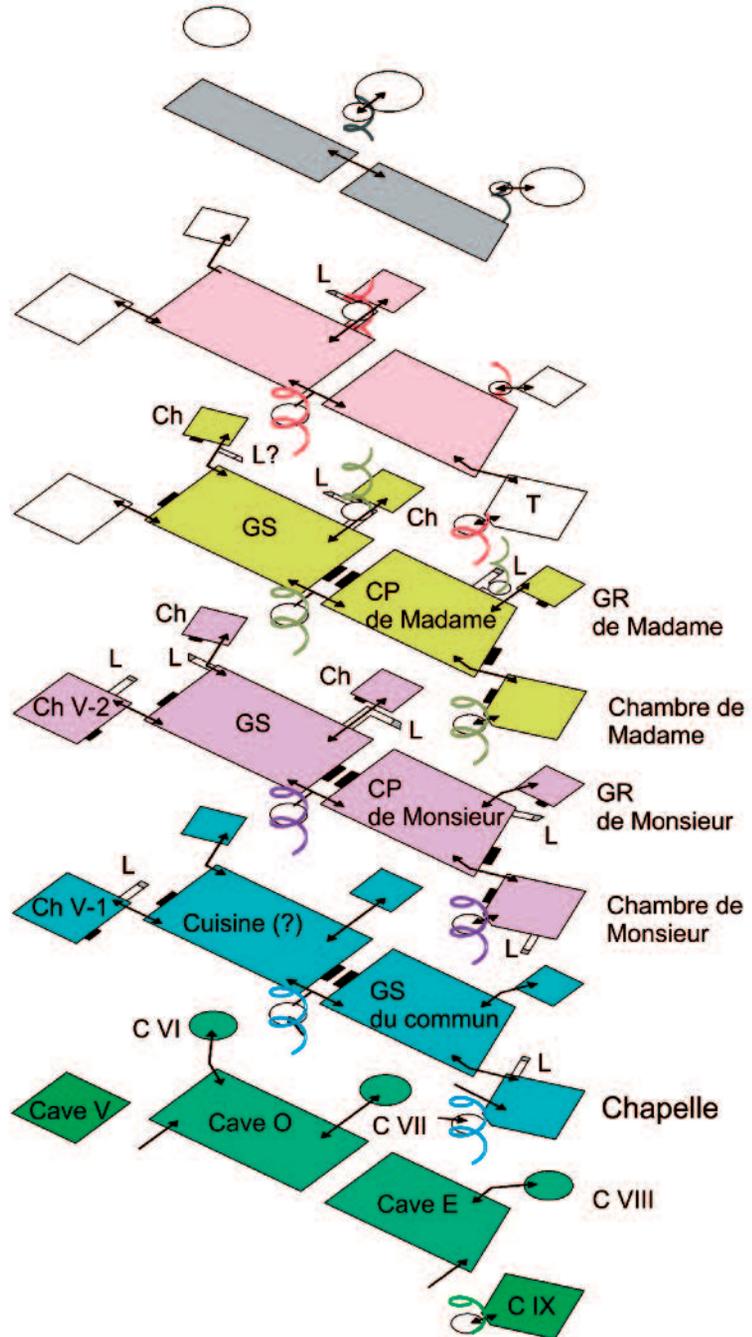


Fig. 35 - Bois-Sire-Amé, schéma fonctionnel et distributions (J. Mesqui). C : cave ; Ch : chambre ; CP : chambre de parement ; GR : garde-robe ; GS : grande salle ; L : latrine ; T : terrasse ;  : liaison verticale par un escalier en vis.

un mur aveugle vers le logis, la grande vis intérieure ne communiquant apparemment pas avec celui-ci. La disparition des hauts des tours V et VIII et des parties de pignons afférentes empêchent toute lecture ; enfin, côté tour IX, le reparamentage tardif, qui s'est étendu jusque dans le pignon du logis, a obturé l'ancienne communication avec la terrasse, si tant est qu'elle ait existé.

Les couronnements des bâtiments

Tous les éléments de la résidence ont aujourd'hui perdu leurs couronnements ; comme on l'a vu plus haut, seule la tour IX a conservé une bonne partie des consoles de mâchicoulis. Compte tenu de la diffusion des mâchicoulis en encorbellement sur consoles à partir des années 1360, il paraît curieux que les tours n'aient pas été ainsi couronnées dès l'origine ; on soulignera néanmoins qu'il n'en demeure pas le moindre indice et que des édifices contemporains, tels que Chevenon, n'en ont pas été coiffés, montrant qu'on ne peut considérer comme acquise cette hypothèse, que nous avons pourtant proposée dans les élévations restituées.

Il paraît en revanche assez certain que les courtines du logis n'étaient pas couronnées de mâchicoulis : l'ajout des deux bretèches aux fenêtres du deuxième étage, à une époque où la tour IX était couronnée de mâchicoulis, tend à le prouver.

ESSAI DE RESTITUTION GÉNÉRALE DES PROGRAMMES ET ÉVALUATION

Le premier programme

Dès l'origine, le château fut conçu comme une enceinte trapézoïdale flanquée de tours circulaires, pourvue au nord d'un logis occupant la totalité de la courtine. On ne peut affirmer qu'aient été prévues dès ce moment toutes les tours circulaires présentes aujourd'hui : seule les trois tours de la face nord et la grosse tour du sud-est l'étaient certainement, la seconde tour du

sud-ouest étant placée en fonction du second programme.

La structuration des caves du logis montre que, dans ce programme originel, il était prévu que celui-ci soit scindé en deux parties par le mur de refend intermédiaire ; on peut penser que la grande vis placée au milieu de la façade sud était également projetée.

Le deuxième programme

À peine le niveau des caves du logis était-il terminé que le programme subit un premier changement : deux tours carrées à vocation résidentielle furent ajoutées aux angles sud-est et sud-ouest du logis, alors que l'on agrandissait la surface de la cour en écartant les courtines est et ouest mais en préservant l'implantation de la tour I au sud-est de la cour, déjà fondée (fig. 16). Il est probable que le plan d'ensemble fut alors repris, en prévoyant le flanquement du sud-ouest (tour IV), là où il est implanté aujourd'hui.

Il ne fait guère de doute, par ailleurs, que ce programme était moins ambitieux en termes d'élévation que la réalisation définitive : on imagine mal, sinon, pourquoi les nouvelles tours V et IX auraient été pourvues de chambres dès le rez-de-chaussée surélevé. En revanche, on peut affirmer que le premier étage était prévu dès cette phase, puisque la modification de la tour IX intervenue dans le troisième programme eut un impact sur le raccord de niveaux entre le premier étage du logis et celui de la tour.

Le troisième programme

C'est à nouveau au cours du chantier qu'intervint le deuxième changement dans le programme : le maître d'ouvrage décida d'affecter le rez-de-chaussée surélevé de la tour IX à une chapelle et de pourvoir cette tour de deux voûtes d'ogives, l'une au-dessus du rez-de-chaussée surélevé, l'autre au-dessus du second étage.

Ce n'est que dans cette dernière phase que l'on peut restituer plus en détail les

fonctions des divers espaces. Nous proposons d'affecter, au-dessus de la cave, un rôle public et ancillaire au rez-de-chaussée surélevé : la pièce occidentale aurait accueilli les cuisines, alors que la pièce orientale aurait pu avoir le rôle de « grande salle du commun », relativement ouverte, avec un accès sur la chapelle, elle-même accessible de façon indépendante.

Au-dessus, le pignon intermédiaire avait sans doute un rôle fonctionnel majeur : la séparation entre les « appartements » privés des maîtres des lieux, superposés à l'est, et des espaces à vocation moins privative à l'ouest. Ainsi, la grande pièce occidentale du premier étage aurait pu être la « grande salle » par excellence, pourvue par ailleurs d'annexes offrant des capacités de couchage ; au-dessus, l'espace correspondant aurait pu être subdivisé en appartements destinés à la famille ou à la petite cour seigneuriale. Le troisième étage sous combles devait avoir une fonction résidentielle à caractère « noble » également, si l'on en juge par la fenêtre de pignon ; en revanche, il est fort probable que le quatrième étage abritait le service.

Plusieurs points dans le programme définitif ne manquent pas de frapper. Le premier tient au nombre de chambres aménagées avec cheminée et accès à une latrine : dans l'ensemble du château, il en existait dix-neuf ! Même s'il va de soi que certaines ne jouaient pas la fonction de chambres à coucher, mais de gardes-ropes, cette capacité d'accueil permet de mesurer l'ambition du maître d'ouvrage.

On est surtout frappé par l'ampleur de ce programme, qui surpasse en bien des points des réalisations princières contemporaines, ne serait-ce que par ses dimensions. Il faut certes prendre garde à des comparaisons trop immédiates – dans la majorité des cas les logis intégrés des princes et des souverains s'accompagnaient de nombreuses dépendances. Néanmoins, il n'est que de superposer à la même échelle des édifices comme le palais ducal d'Argentan, construit dans les années 1380 pour Pierre II d'Alençon, le logis intégré à tour de Sully-sur-Loire, construit après 1396 pour Guy de la Trémoille, voire le logis royal de Loches, construit en 1377

pour Louis I^{er} d'Anjou, pour comprendre que Jacquelin V Trousseau s'offrit ici une « folie » qui dépassait largement son statut ou son rôle politique et qui pourrait facilement être considérée comme une fantaisie de parvenu⁹⁸. On aura l'occasion d'y revenir après avoir abordé la question du décor.

L'architecte de Jacquelin Trousseau déploya ici des usages nouveaux, annoncés depuis les constructions novatrices de Charles V et amplifiés tour au long du dernier tiers du XIV^e siècle. Il en est ainsi pour l'aménagement de chambres de plan carré dans des tours circulaires, innovation constatée dans la nouvelle génération d'édifices, comme par exemple à Sully-sur-Loire, contemporain de Bois-Sire-Amé, ou à Poitiers au palais du duc de Berry, où on est allé jusqu'à repiocher les angles de pièces circulaires antérieures !

Du point de vue des innovations, on doit également accorder une attention particulière, dans ce programme final, aux vis des tours VII et VIII, qui partent du deuxième étage pour gagner les niveaux supérieurs des tours, apparemment sans desservir les combles aménagés du logis (fig. 29 et 35). Il est certain que l'on trouve ici un exemple de ces « chambres hautes » à but d'agrément dont l'usage s'est généralisé à la fin du XIV^e siècle⁹⁹, voire, pour la plus grosse à l'ouest, de guête, compte tenu du surépaississement du mur gouttereau de la pièce pour la supporter.

Un autre point est également frappant dans le parti pris architectural : celui de la symétrie, même s'il n'est pas aussi abouti que dans des réalisations plus tardives, tel le palais ducal de Nevers. De ce point de vue, la composition de la façade est unique en son genre à l'époque, du moins à notre connaissance. En effet, les logis intégrés sont quasiment toujours divisés en deux parties inégales par un mur de refend intermédiaire, l'espace réservé à l'accueil (qu'il s'agisse de la grande salle ou de la salle de parement) étant plus grand et rectangulaire, tandis que la chambre est carrée. Dès lors, la grande vis, qui s'était imposée depuis le Louvre de Charles V, se trouvant implantée au droit du refend, est toujours désaxée en façade. Ce caractère a prévalu tout au long du XV^e siècle dans les

innombrables tours-résidences intégrées qui se bâtirent partout en France, même si, çà et là, se manifeste l'« envie » de faire du symétrique, comme par exemple à Armentières (Aisne) au milieu du XIII^e siècle¹⁰⁰ ou encore à Sully-sur-Loire après 1396 ; dans ce dernier cas, la tour abritant l'escalier en vis fut dédoublée, formant porche, pour rétablir la symétrie de façade.

La déformation curieuse du plan de base de Bois-Sire-Amé, de rectangle en trapèze, fut-elle liée à la volonté d'allonger la grande façade sud pour lui conférer une symétrie parfaite ? Ce serait au moins une explication de ce plan étonnant pour une construction *a nihilo*. Quoi qu'il en soit, dès l'achèvement des caves, la première modification de programme voulue par Jacquelin V Trousseau, avec l'ajout de deux tours carrées, respecta dans une certaine mesure la volonté de symétrie ; en revanche, la seconde modification entraîna une rupture nette dans ce parti pris, en introduisant une nouvelle entrée, ostentatoire, à l'est de la grande façade, dans la chapelle.

En définitive, le seul élément qui puisse, d'une certaine façon, perturber la compréhension des subtilités de l'architecte est lié à la conception de la vis de la tour IX, rendant impossible pour le maître et la maîtresse des lieux de se rendre directement depuis leurs appartements à la chapelle, si ce n'est par le biais de l'hagioscope inconfortable ou en descendant tout en bas de la vis, en sortant et en revenant par l'entrée principale. Or c'est bien volontairement qu'aucun accès direct n'a été pratiqué dans la vis vers la chapelle, comme si, en définitive, Jacquelin et Philippe avaient disposé d'un autre oratoire, celui-ci privatif, dans leurs appartements.

LE DÉCOR D'ARCHITECTURE DE LA CHAPELLE

Au rez-de-chaussée surélevé de la tour IX, la chapelle constitue un ensemble en soi, tant le maître d'ouvrage a souhaité la pourvoir d'un décor d'une richesse et d'une somptuosité à la mesure de sa fortune et de

ses relations avec le collectionneur d'art invétéré que fut son maître Jean de Berry.

Il s'agit d'un espace carré de 6,92 m à 6,95 m de côté, couvert d'une voûte sur croisée d'ogives aux nervures prismatiques à profil concave ; la clef de voûte est ornée d'un écu sculpté aux armes de la famille Trousseau (fig. 36), qu'on a rappelées ci-dessus. On décèle encore les traces de leur peinture au fond rouge (de gueules) sur laquelle se détachaient les trois trousseaux d'or, représentés par des ballots ficelés, et barrée horizontalement par la fasce azur qui portait les trois fleurs de lys dorées. On a vu plus haut que cette voûte a été ajoutée au programme originel, sans doute peu après le début de l'ouvrage.

Un vaste autel, de 2,46 m de long pour 1,30 m de large, est appuyé au mur oriental, sous une fenêtre haute à glacis rectangulaire ; la dalle d'autel, largement chanfreinée par le dessous, est frappée de ses croix de consécration et porte des traces de peinture. Sous la dalle, la niche frontale à reliques est ouverte et, naturellement, vide.

Outre la grande porte d'accès venant de l'ouest, ménagée sous un large ébrasement en plein cintre, on trouve deux autres portes. La première, également à l'ouest,



Cl. N. Faucherre.

Fig. 36 - Bois-Sire-Amé, clef de voûte de la chapelle aux armes des Trousseau.

donnait sur la pièce orientale du premier étage par un emmarchement ; bien plus étroite, elle possédait une feuillure pour accueillir un vantail rectangulaire mais la face inférieure de son linteau était découpée en forme de dos d'âne. Sur la face nord, la porte rectangulaire de la latrine est tout simplement rectangulaire et pourvue d'une feuillure.

La porte d'accès occidentale

Cette porte à vocation ostentatoire – qui faisait peut-être pendant à une porte analogue dans la grande vis médiane – est assez classiquement décorée d'un encadrement en arc brisé formé par un tore mince, recoupé aux naissances de l'arc par des chapiteaux et reposant sur des bases buticulaires. En retrait, un autre tore beaucoup plus mince, à chapiteaux et bases, encadre le tympan sculpté, au-dessus de la porte aux angles supérieurs amortis en quart de cercle.

Le tympan, spectaculaire, est entièrement occupé par un écu de très grande dimension, probablement peint autrefois mais nu aujourd'hui, supporté par trois anges (fig. 37). L'ange supérieur, traité en ronde-bosse jusqu'à mi-buste, semble descendre du ciel pour porter l'écu, alors

que les deux autres sont dans une posture plus classique, agenouillés à terre.

Les vêtements sont traités avec un drapé ample, niant le corps pour remplir tout le support et venant s'achever sur la baguette inférieure en s'enroulant en spirale par des volutes finement sculptées ; des traces de polychromie demeurent çà et là, semblant être à dominante de jaunes. La sculpture s'insère ici directement dans la production contemporaine des chantiers du duc de Berry ¹⁰¹ ; le drapé des robes portées par les anges n'est pas sans rappeler le traitement de ceux du tympan du portail de la cathédrale d'Auxerre, étudié par Fabienne Joubert ¹⁰².

L'ensemble est parfaitement dans la lignée des grandes œuvres similaires du dernier tiers du XIV^e siècle. On pourrait citer ainsi les portes de la grande vis du château-palais de Moulins, construites sous Louis II de Bourbon, qui présentent une composition équivalente avec un écu de grande taille ; néanmoins, dans ce cas, les deux anges à terre, bien plus petits qu'à Bois-Sire-Amé, sont disproportionnés par rapport à l'écu et laissent vides de grandes parties du tympan ; par ailleurs, l'ange supérieur n'existe pas. Mérite également d'être évoquée la porte du Cygne de l'ancien palais du duc de Berry à Riom, aujourd'hui conservée dans le parc du

château de Josserand (Puy-de-Dôme) où elle a été déplacée vers 1850 ; l'encadrement est absolument superposable à celui de Bois-Sire-Amé mais ici le tympan est occupé par un cygne déroulant un long phylactère ¹⁰³.

Au portail sud de la Sainte-Chapelle de Vincennes demeure en revanche une porte dont le tympan présente un motif d'écu à trois anges mais l'ange supérieur y est en position debout et tient la couronne disparue au-dessus de l'écu. On appréciera la différence de style en comparant la porte de Vincennes, qui doit dater du début des années 1380, avec celles, postérieures d'une vingtaine d'années, qui viennent d'être évoquées et tout particulièrement avec celle de Bois-Sire-Amé ; l'évolution dans le traitement des drapés est bien illustrative du changement de tendance qui se produit à la fin du siècle, souligné par tous les auteurs.

Consoles de support des ogives et des statues disparues

Trois des quatre branches d'ogives et les formerets retombent sur des consoles sculptées ; la quatrième n'en possède pas, venant en pénétration dans la cage de l'escalier en vis. Les sculptures représentent des personnages dont les têtes ont été malheureusement mutilées au maillet, toute leur partie inférieure ayant aujourd'hui disparu, ne laissant que les yeux qui paraissent démesurément protubérants. On reconnaît au sud-ouest un homme coiffé d'une toque, genoux repliés, portant une houppelande bleue fermée au col par trois boutons (fig. 38) ; les manches de la houppelande sont relevées, laissant saillir les bras, malheureusement martelés – le bras droit tient le genou replié, alors que la main gauche arrachée semble amorcer un geste d'accueil. Au sud-est, un ange aux ailes repliées tient un phylactère.

Enfin au nord-ouest, à l'encoignure du couloir menant au logis, est représentée une femme dans une longue robe, tenant de la main gauche un pan de cette robe qu'elle relève (fig. 39) ; le bras droit a



Cl. N. Faucherre.

Fig. 37 - Bois-Sire-Amé, tympan à trois anges porte-écu.



Cl. N. Faucherre.

Fig. 38 - Bois-Sire-Amé, culot sud-est : homme coiffé d'une toque.

disparu mais il semble qu'il était replié, coude sur le genou, la main étant posée au-dessus du sein droit comme en témoigne l'arrachement des doigts. La robe laisse apparaître le bout pointu de la chaussure droite ; cette robe était en décolleté rond, en partie caché sur les épaules par une coiffe dont subsistent les extrémités. Il paraît certain que ce personnage féminin est représenté faisant la révérence, genoux ployés, main gauche tenant la robe en arrière, main droite sur le cœur en signe de respect.

Il ne fait quasiment aucun doute qu'étaient représentés ici, diamétralement opposés de part et d'autre du sanctuaire, le maître et la maîtresse de maison, Jacquelin V et son épouse Philippe. Jacquelin apparaissait le premier au visiteur lorsqu'il entra, comme le voulait l'usage ; son épouse accueillait ensuite, avec une révérence, les hôtes allant de la chapelle vers le logis. On peut imaginer que l'ange, entre les deux, portait sur son phylactère un message de bienvenue à tonalité religieuse.

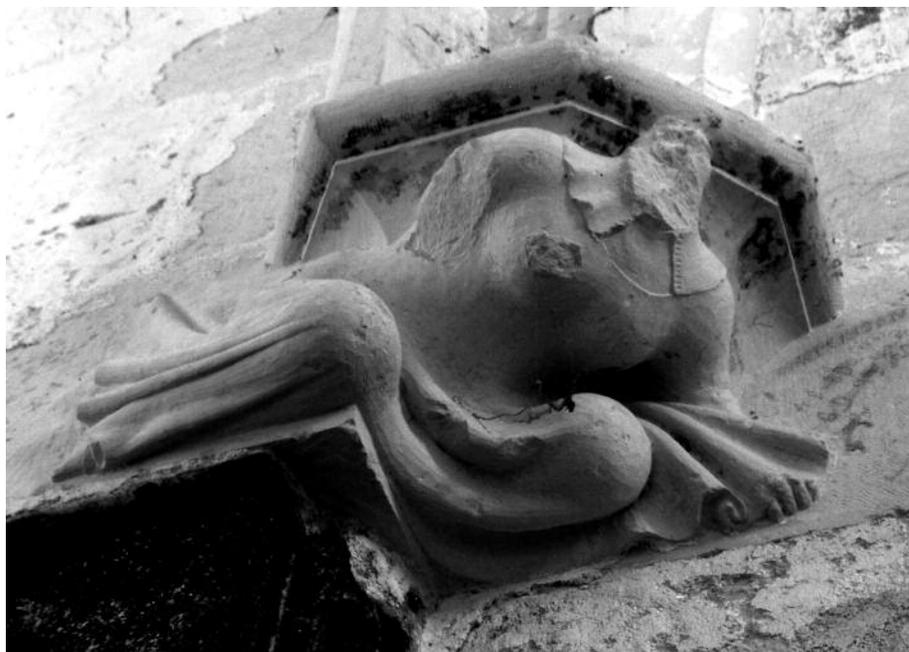
La sculpture féminine traduit à nouveau certains caractères propres à la sculpture des ateliers de Jean de Berry : ici encore, les formes du corps sont pratiquement niées

par l'ampleur du drapé, lui-même pourtant assez schématique. Par ailleurs, le soin apporté à la représentation des vêtements, voire le style de ces vêtements eux-mêmes, se retrouve à nouveau dans les sculptures du portail de la cathédrale d'Auxerre commandé par l'évêque Michel de Crenay, dont Fabienne Joubert a montré la

proximité avec la sculpture des ateliers ducaux¹⁰⁴.

Malgré leur qualité et leur valeur symbolique probable, ces trois culots sont placés de façon inusuelle, très bas par rapport au sol actuel, qui est au même niveau que le sol primitif, de telle sorte qu'ils se trouvent à hauteur d'épaule. L'insertion de la console féminine à l'angle nord-ouest montre, sans aucun doute, que ni la voûte ni ses retombées n'étaient prévues à l'origine du programme ; en effet, cette console interrompt la feuillure pratiquée pour abriter l'encadrement de la porte conduisant au logis. De plus, le formeret et l'ogive obturent en partie le haut du passage, au point d'avoir nécessité la taille d'un nouveau linteau à double courbure, dont l'extrémité est traitée en relief pour s'insérer en raccord dans l'ogive. Cette modification du programme, intervenue sous maîtrise d'ouvrage des Trousseau comme en témoigne la clef de voûte, ne semble pas pouvoir être datée d'une époque très éloignée du début du chantier ; en effet, le programme peint est en parfaite cohérence avec le voûtement.

Par ailleurs, trois consoles présentant des écus peints portaient autrefois des statues, évidemment disparues de longtemps ; les armes sont aujourd'hui illisibles,



Cl. N. Faucherre.

Fig. 39 - Bois-Sire-Amé, culot nord-ouest : femme faisant la révérence.

la peinture en ayant été grattée volontairement partout où elles figuraient. Peut-être est-il possible de reconnaître dans l'un de ces écus les armes des Trousseau, la configuration des grattages suggérant les trois registres superposés (celui des deux ballots supérieurs, celui de la fasce d'azur aux fleurs de lys, celui du ballot inférieur) ¹⁰⁵.

La piscine

Au mur sud est encastrée une piscine (fig. 40) qui est un chef-d'œuvre de la sculpture gothique, malgré sa mutilation à coups de masse avant 1848 ¹⁰⁶. Placée à droite de l'autel, elle contient un lavabo liturgique ménagé dans un socle hexagonal semi-engagé et surmonté d'un dais porté par de fausses ogives taillées dans une dalle monolithique.

Le dais est à cinq registres superposés : le premier est constitué de trois gables à crochets ajourés de rosaces (deux trilobes dans des triangles courbes et un remplage en S inversé dans un cercle) et encadrés de pinacles. À l'intérieur de ces gables s'inscrivaient des arcs brisés au remplage en réseau malheureusement disparu. Au-dessus prend place une série de trilobes inscrits dans des arcs brisés, dont le fond est constitué d'ardoises ; seuls deux de ces trilobes sur les douze qui existaient primitivement ont survécu aux coups de masse. Ce registre est couronné d'une corniche profilée en doucine, décorée de feuillages et surmontée d'un larmier. Le registre suivant est constitué par un bandeau horizontal formant parapet, orné de neuf blasons inscrits dans des polylobes ajourés ; enfin, au-dessus d'une seconde corniche formant larmier, une autre série de blasons alterne avec des quadrilobes.

L'édicule est surmonté d'un couronnement en retrait, à la manière d'un haut de tour de château contemporain, couvert d'une toiture imitant l'ardoise et formant un pavillon à croupe coiffé d'une crête simulant le métal, festonnée à deux épis de faîtage. Selon la restitution faite par Paul Darnault ¹⁰⁷, les deux épis flammés auraient été prolongés en nacelles portant

chacun un personnage en armes arborant l'étendard, l'un jaune, l'autre rouge, le tout dominé par un blason peint.

Les couleurs dominantes sont le rouge, qui débordait largement pour détacher l'œuvre du mur, et le bleu azur, les éléments structurants étant soulignés d'un trait de jaune. L'effet de profondeur illusionniste est surtout obtenu par la technique du refouillement d'ardoise du deuxième registre, qui consiste à glisser derrière les remplages une feuille d'ardoise introduite avant la pose de l'assise supérieure (fig. 41). Cette technique d'une grande virtuosité technique et d'un

grand effet plastique, en cours d'étude par Jean-Marie Guillouët, semble apparaître en France dans les années 1430, ses premières occurrences attestées étant aux portails des cathédrales Saint-Pierre de Nantes et Saint-Gatien de Tours, puis à l'église Saint-Maclou de Rouen ; Fabienne Joubert a trouvé au portail d'Auxerre une occurrence d'un procédé proche, datable des années 1400 – un prototype en quelque sorte où le fond des niches est peint en noir, simulant l'ardoise ¹⁰⁸.

Tous les éléments de sculpture de cette piscine traduisent sans contestation possible sa datation dans les années 1400. La



Fig. 40 - Bois-Sire-Amé, chapelle, mur sud, piscine.

Cl. N. Faucherre.

disparition des réseaux du registre inférieur ôte malheureusement la possibilité d'être plus précis, mais la tonalité générale de l'œuvre semble même antérieure à 1400. Au demeurant, la présence d'un toit au-dessus de l'œuvre n'est pas sans renvoyer à une architecture construite de la même époque et l'on songerait, bien évidemment, à la superstructure ajourée de la grosse tour de Mehun qui n'est pas sans analogies structurelles, même si le détail diffère sensiblement. La miniature fameuse des frères Limbourg permet, en effet, d'identifier la même structuration en registres superposés : gables, arcatures, parapet ajouré, puis pavillon couvert d'un toit. Les rares vestiges de cette superstructure à Mehun montrent, de plus, que le niveau inférieur était voûté sur ogives, comme dans la piscine.

On ne manquera pas de noter que cette piscine, objet liturgique travaillé et mis en forme à la manière d'un reliquaire d'orfèvrerie, était également un manifeste des attaches nobles de la famille Trousseau et de la famille de La Charité, avec ses vingt et une représentations d'armes dont on peut penser qu'elles rappelaient les lignages nobles liés à celui des Trousseau.

La peinture

Des peintures recouvraient l'intégralité des surfaces murales et la voûte. Ce décor peint est connu par plusieurs descriptions entre 1842 et 1996¹⁰⁹ et par deux séries de relevés aquarellés en couleur réalisés l'un pour le musée des Monuments français par le peintre Socard en 1935¹¹⁰, l'autre à la même époque, peut-être un peu postérieurement, par le propriétaire d'alors, l'ingénieur colonial Paul Darnault, qui sembleraient montrer que les peintures se sont considérablement altérées depuis lors. Cependant les divergences dans les détails de ces documents montrent qu'une part importante de l'iconographie restituée résulte d'une probable sur-interprétation de fragments ; dès 1891, Buhot de Kersers qualifiait beaucoup de scènes comme « altérées et douteuses ». En particulier, les relevés aquarellés de Socard et de Darnault,



Cl. N. Faucherre.

Fig. 41 - Bois-Sire-Amé, chapelle, piscine, détail du dais, refouillement d'ardoise, gable et blason.

s'ils se ressemblent par bien des points, diffèrent aussi par des détails importants, ceux de Darnault étant plus fiables et montrant la part de restitution importante faite à l'époque. Aujourd'hui, le décor peint est illisible sur 80 % de sa surface ; force est donc de s'appuyer sur cette documentation, tout en soulignant les limites.

Les quatre quartiers de la voûte étaient décorés chacun par deux personnages assis sur des gradins de pierre ; les personnages,

représentés sur fond ocre dans des manteaux rouges, sont globalement identifiables, sans que leurs détails soient lisibles. Les auteurs s'accordent pour voir dans le voûtain ouest le Christ et sa mère couronnée, Paul Moreau l'interprétant comme la Vierge intercédant pour les hommes auprès de son fils, alors que Buhot de Kersers y voyait, de façon douteuse, un couronnement de la Vierge ; les relevés de Socard/Darnault sembleraient donner plutôt raison au premier. L'intérêt de ce voûtain est de représenter au premier plan

une onde sur laquelle flottent des nénéphars, encore parfaitement visible.

En face, à l'est, se trouvait une représentation de la Sainte Trinité ; selon Buhot de Kersers, le Père tenait un phylactère portant « *Ego sum alpha et omega* », alors que le Fils en tenait un autre portant « *Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi complacuit* ». Enfin, entre les deux, volait la Colombe avec la devise « *Patris et Filii connexio* ». Rien de tout cela n'est plus lisible.

Enfin, les deux autres vouôtains étaient décorés du Tétramorphe, avec Jean et Mathieu au nord, accompagnés de l'aigle pour l'un et, pour l'autre, selon Socard et Darnault, d'un ange ; au sud, Marc et Luc étaient accompagnés du lion et du taureau. On lit encore les formes en grosses masses.

Les quatre murs étaient également peints. Sur le mur est, à hauteur d'autel, une large frise portait une série de personnages aux couleurs rouge et bleu sur fond ocre, dont la signification est inconnue. Le tableau gauche de la baie d'axe portait un saint Michel terrassant le dragon, scène qui, malgré la disparition de parties importantes de la peinture, est encore une des plus lisibles, avec Michel en armure sur un cheval, tenant la lance transperçant le dragon. En face, l'ébrasement sud porte une série de tableaux figurant des scénettes représentant vraisemblablement des saints chers aux fondateurs ; en haut à gauche, un évêque (?) nu, debout, aux mains liées par devant, suivi par un soldat qui le pousse ; à côté, deux personnages, l'un en cote rouge, barbu, auréolé, l'autre quasi illisible, tenant en main un livre, un cerf (ou un faon) dressé sur ses pattes arrière pour lui lécher le visage (saint François d'Assise ?) ; au-dessous, à gauche, un personnage d'évêque (?) tenant un livre et, à droite, un archer et un homme nu aux mains liées derrière le dos (martyre de saint Sébastien) ; enfin, en bas à droite, trois personnages non identifiables.

Au nord, le mur était occupé par une grande scène représentant vraisemblablement un Jugement dernier ; on décèle encore les traces du Christ en position centrale, sous la clef du formeret, entouré

de justes assis tout autour de lui et, au premier plan, des personnages isolés du fait de la disparition de l'essentiel de l'œuvre. Dans la partie gauche sont représentés, dans un cadre isolé, deux personnages debout dont un avec une bourse en bandoulière, au-dessus d'une représentation d'architecture où l'on distingue un pignon à crochets ; Darnault et Socard voyaient une rosace à ce pignon et, juste à côté, une tour à chemin de ronde crénelé sur mâchicoulis. Peut-être s'agissait-il d'une figuration symbolisée du château, comme sur le panneau ouest ?

En face, au sud, était une Crucifixion qui occupait toute la face, à l'exception de la piscine, et se poursuivait sur le mur biais formant la cage d'escalier ; on reconnaît facilement la Croix, en position centrale sous la clef, et, au-dessous, les restes d'une soldatesque identifiable à ses lances. Sur la

droite, au-dessous de la Croix, se trouve un homme qui tend au bout d'une lance la Sainte Éponge humectée de vinaigre avec laquelle Jésus fut désaltéré pendant son supplice ; juste devant, il semble qu'on puisse voir Marie-Madeleine, serrant du bras droit la base de la Croix et levant l'autre bras, telle une pleureuse.

Enfin, le mur ouest portait une scène assez originale, malheureusement aujourd'hui difficilement lisible. L'ensemble des auteurs s'accordent à y avoir vu un saint Christophe, figuré comme un géant, traversant une rivière en s'aidant d'un arbre déraciné (fig. 42) ; on peut encore identifier sa tête barbu, au-dessus de son buste revêtu d'une toge rouge, d'une chemise verdâtre qui recouvre les bras. Il portait un Enfant Jésus sur les épaules, tenant de la main gauche un globe sur l'épaule du saint (visible), et bénissant de l'autre main

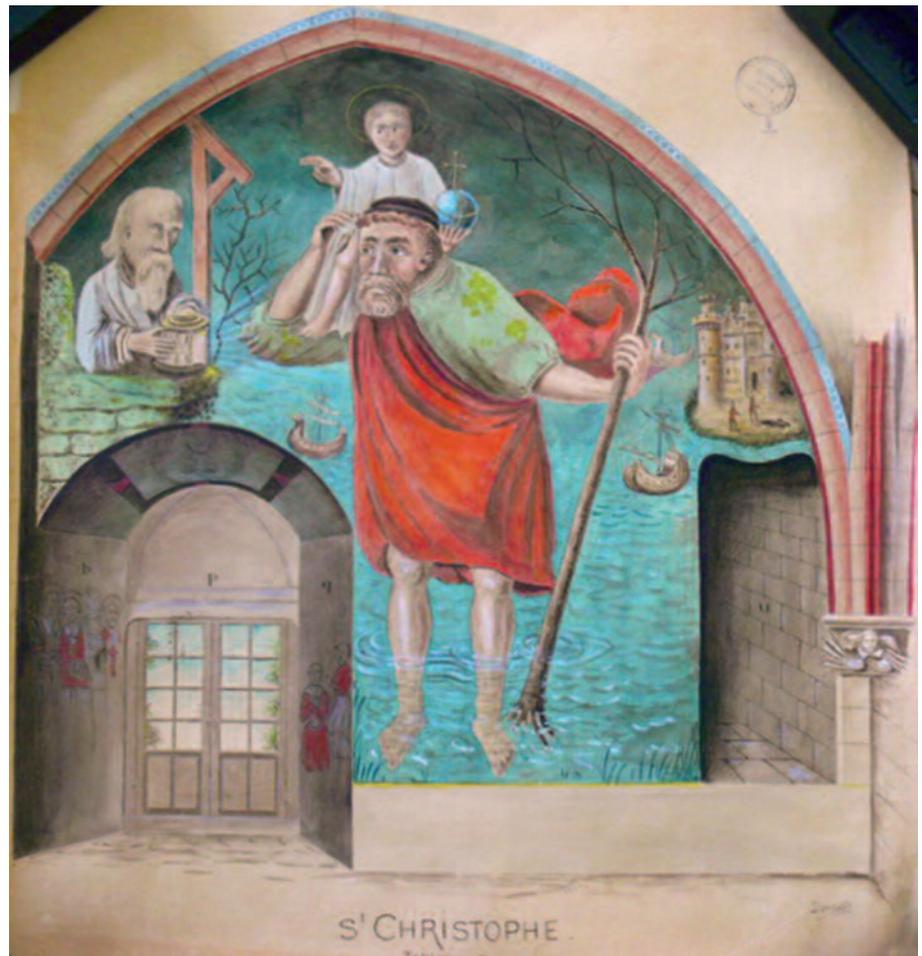


Fig. 42 - Bois-Sire-Amé, chapelle, mur ouest : saint Christophe, copie d'une peinture (Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine).

un vieillard barbu se tenant sur la rive, tenant une lampe en main (également reconnaissables). Sur l'autre rive était figurée une architecture fortifiée, en général considérée par les auteurs comme celle de Bois-Sire-Amé, au-dessus de la porte menant au logis ; on parvient à déceler aujourd'hui l'édifice figuré, composé de trois registres superposés de tours à mâchicoulis vues en perspective. Au premier registre, la courtine est surmontée d'un haut pignon à crochets et percée d'une large porte.

On a peine à reconnaître ici Bois-Sire-Amé mais il est vraisemblablement inutile de tenter de voir autre chose qu'une représentation symbolique de l'édifice, d'autant qu'elle était de petite taille par rapport au panneau. Le fait que ce symbole soit placé au-dessus de la porte d'accès au logis, joint à l'orientation du mouvement du saint Christophe, qui se dirige vers la porte menant à l'extérieur, permet de comprendre la signification de cette scène. Ce saint patron était considéré, au Moyen Âge, comme le saint protecteur des voyageurs et la croyance voulait qu'une fois qu'on avait vu le géant, on était à l'abri de la mort pendant le voyage. La scène pourrait donc avoir été conçue comme une protection symbolique des visiteurs.

On notera cependant qu'autour du château, l'artiste a représenté deux nefs de haute mer, encore visibles, l'une au premier plan, l'autre à l'arrière ; on s'interroge sur leur signification et surtout, en définitive, sur l'identification de Bois-Sire-Amé dans la fortification située au-dessus de la porte.

On terminera enfin par les peintures présentes dans l'entrée proprement dite. Sur la paroi droite du couloir, on peut voir une série de personnages auréolés, revêtus d'attributs divers ; deux d'entre eux sont reconnaissables aujourd'hui grâce à la trace au crayon qui a été dessinée, sans doute lors du relevé des peintures : un évêque (ou un abbé), portant la mitre et la crosse, un cleric à surcot rouge, tenant un cœur bleu sur le sein droit et portant un livre de la main gauche (peut-être saint Augustin, souvent représenté tenant le Cœur sacré dans sa main). Socard représentait en outre un personnage habillé d'une robe marquée

d'une croix rouge. D'autres suivent mais ne sont pas identifiables. Cette série, disposée ici manifestement pour accueillir l'entrant, n'est malheureusement pas significative en soi ; il est possible néanmoins qu'il y ait eu ici figuration des Pères de l'Église. D'autres personnages étaient représentés sur la paroi gauche du couloir et, sur la voûte, était peint le saint Suaire ou saint Visage du Christ.

Il est impossible de statuer, au vu des restes, sur les qualités de ce décor peint. Si l'on peut penser que les peintures des trois murs nord, est et sud sont vraisemblablement contemporaines de la construction de la chapelle, étant en cohérence avec la mise en couleur des autres éléments (ogives, formerets, consoles, piscine), les restes sont insuffisants et les restitutions trop imparfaites malheureusement. La peinture du saint Christophe, d'un style apparemment très différent, pourrait être postérieure. Elle s'apparente à cet égard au saint Christophe géant, appuyé sur un bâton écoté portant blasons sur fond de château, présent à la chapelle seigneuriale de Lassay-sur-Croisne (Loir-et-Cher), daté des années 1490.

DU CHÂTEAU À MOTTE AU CHÂTEAU-MANIFESTE DE JACQUELIN V TROUSSEAU, PUIS À LA RÉSIDENCE PASSAGÈRE DE CHARLES VII

Le château de Bois-Sire-Amé se révèle donc bien, en conclusion, comme un site majeur mais il ne le doit nullement aux amours de Charles VII et d'Agnès Sorel, comme le veut la légende. Tout concourt à penser que l'implantation de ce château par Jacquelin V Trousseau soit le manifeste d'un noble berruyer d'origine commerçante, au faite de sa carrière d'officier proche de Jean de Berry. Ce fut, en premier lieu, l'aboutissement de la volonté de son frère, Jacques IV, de posséder une seigneurie terrienne, manifestée dès les années 1350-1360, en jetant son dévolu sur une petite seigneurie pourvue d'une fortification ancienne qui avait perdu de longtemps son intérêt géostratégique.

C'est à Jacques V qu'il revint de bâtir ce témoignage de la nouvelle assise familiale ; il le fit avec une ambition et un luxe qui étaient le reflet de ceux de son maître ; la référence à Mehun dans la piscine en est un indice manifeste. Il le conçut aussi comme un hommage à son épouse Philippe de la Charité, pour abriter leur union à la fleur de l'âge mûr, tout en affichant l'image du couple uni à l'attention de tout visiteur. N'était-ce pas cette vision d'une famille harmonieuse qu'avait aussi voulu donner leur fils Pierre, en plaçant sur le vitrail de sa chapelle la représentation de son père et de sa mère d'un côté, de ses frères et sœurs, Jacquelin, Agnès, Jean, de l'autre ? Et, au-delà de l'affichage de sa famille, Jacquelin ne manqua pas de mettre en scène ses attaches et racines nobles dans le chef-d'œuvre qu'il offrait aux yeux des visiteurs dans la chapelle, cette piscine qu'il commanda sans doute à l'atelier qui travailla à Mehun.

À côté de l'architecture et du décor remarquables, cet aspect profondément humain mis en lumière par le château n'est pas sans émouvoir – tout particulièrement si on le met en balance avec l'image traditionnelle de Bois-Sire-Amé, celle d'un lieu marqué des amours de Charles VII pour ses favorites.

Pour quelle raison le roi se prit-il d'affection pour le château une cinquantaine d'années plus tard et quelle fut, en définitive, sa marque sur le site ? On peut penser que le roi avait pu connaître le château lorsqu'il n'était encore que le roi de Bourges et que Jacquelin VI occupait des fonctions de maître d'hôtel à sa cour et à celle de son épouse ; à cet égard, le futur Charles VII a vécu la majeure partie de sa vie dans des palais construits par son grand-oncle Jean de Berry. Cependant, plus vraisemblablement, c'est par l'entremise de Jacques Cœur, son trésorier encore bien en cour, que le roi fut guidé vers Bois-Sire-Amé ; les familles Cœur et Trousseau allaient s'allier, au château précisément et en présence du roi, en 1447, et il fait bien peu de doute qu'Artaud Trousseau, petit-fils de Jacquelin V Trousseau, et Jacques Cœur se connaissaient fort bien. Le décès du père d'Artaud, Jacquelin VI, fut sans

doute le déclencheur de ce royal engouement, d'autant qu'Artaud résidait ailleurs.

Pourtant, on l'a vu, l'architecture ne révèle strictement rien d'une éventuelle intervention royale sur le monument lui-même ; la grande salle et les bâtiments divers, dont les trois quarts furent payés en 1451 à Artaud par Jacques Cœur au nom du roi, n'ont pas laissé la moindre trace, au point qu'on peut se demander s'il s'agissait d'un bâtiment maçonné et s'il était contenu à l'intérieur de l'enceinte. Peut-être s'agissait-il du grand bâtiment accolé à la courtine sud de la cour enjambant la

porte ? Pour autant, on comprend bien la nécessité qui s'attachait à l'existence d'une telle grande salle : manifestement, celle qui existait au premier étage du logis ne pouvait suffire à accueillir les fêtes royales. On sait que Charles VII fit de même construire une grande salle de près de 45 m de longueur au château de Salles-le-Roy, près de Saint-Martin-d'Auxigny¹¹¹, mais il n'en reste pas pierre sur pierre. Aussi, et bien que cela soit moins romantique, le château de Bois-Sire-Amé, plutôt que d'être associé au nom d'Agnès Sorel, serait mieux caractérisé par celui de Philippe de la Charité...

ANNEXES

1 - Juillet 1396, Senlis. Charles VI autorise le chevalier Jacques Trousseau, maître d'hôtel du roi et du duc de Berry, à construire une nouvelle forteresse à Bois-Sire-Amé.

Charles etc, Savoir faisons à tous présens et à venir, nous avoir oÿ la requeste de nostre amé et féal chevalier Jaques Trousseau, maistre de nostre hostel et de nostre très chier et très amé oncle le duc de Berry, contenant que comme en la duché de Berry et près de la ville de Bourges il ait dès piéça acheté une certaine place appelée la place le Bois Sire Amé, et laquelle il acheta de Loys de Bigny chevalier, mouvante et tenue en fief et hommaige sanz nul moyen de nostre dit oncle à cause de son chastel de Dun-le-Roy, en laquelle place anciennement a eu une tour qui longtemps a ne fu emparée, près de laquelle et ès environs ledit Jaques Trousseau a héritages, rentes et revenues, et pour ce et pour certaines autres causes et considérations qui à ce le mennent, est en propos de illec faire faire, bastir et édifier de nouvel une bonne forteresse et fort nouvel ou cas que. Sur ce Nous plairoit à lui en donner licence.

Pour quoy Nous, en regart à ce que dit est et aussi aus bons et agréables services qu'il a faiz à nous et à nostre dit oncle, et fait chascun jour, à ycelui Jaques Trousseau, de nostre certaine science et grace especial avons octroyé et par ces présentes octroyons la dicte licence ; voulons que toutes et quantes fois que bon lui semblera,

ycelui Jaques Trousseau puisse et lui loise faire faire et bastir ycelle forteresse et lieu fort ; si donnons en mandement par ces présentes à nos améz et féaulx gens de nos comptes et à tous nos autres justiciers et officiers présents et à venir ou à leur lieux tenants et à chascun d'eulx si comme à lui appartendra, que nos présens grâce, octroy et licence laissent, fassent et sueffrent joir et user plainement et paisiblement ledit Jaques Trousseau, ses hoirs, successeurs et aians cause de lui, senz l'empescher faire, ne souffrir estre empesché aucunement au contraire. Et que ce soit ferme chose et establ[i]e à tous jours mais, nous avons fait mectre nostre scel à ces présentes sauf en autres choses nostre droit et l'autrui en toutes.

Donné à Senliz [*raté et réécrit*] ou mois de juillet l'an de grace mil CCC IIIIXX XVI et de nostre règne le XVIe.

Par le Roy, présens monseigneur le duc d'Orléans, messire Pierre de Navarre, messire Guillaume des Bordes, le maistre des arbalétriers, messire Hervé Le Coich et autres.

S. Barreau

Archives nationales de France, Trésor des Chartes, JJ150, n°85

2 – 26 juin 1399, Bourges. Levée de l'empêchement mis par le Procureur général des fiefs du duc de Berry sur l'hôtel et les appartenances de Bois-Sire-Amé, contre engagement

Au-delà, l'intérêt de Bois-Sire-Amé tient à l'histoire exemplaire de ce déplacement du site castral à l'orée du même bois, sans contrainte topographique, avec l'adoption de deux modèles castraux successifs, de la forteresse de frontière en zone d'instabilité au domaine rural à l'écart, de la motte à deux basses-cours au palais des champs pour un parvenu urbain. Il tient aussi aux attermolements d'un chantier, pourtant rondement mené, dictés par des préoccupations de confort, édulcorant un tant soit peu la symétrisation précoce voulue originellement pour cette folie champêtre dont le squelette des pignons effilés reste suspendu au-dessus de sa forêt.

de paiement de 25 livres de droit de rachat par Jacques Trousseau, qui l'avait racheté il y a un certain temps de Louis de Bigny.

Je, Guillaume Musez, général procureur et clerc des fiefs en Berry de Monseigneur le duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou, de Bouloigne et d'Auvergne, certiffie à tous qu'il appartient, que j'ay receu à composition et à finance pour mondit sieur le duc et par délibération de son Conseil, estant en sa Chambre des Comptes à Bourges, noble homme Messire Jacques Trousseau, clerc, maistre d'ostel de mondit sieur le duc, pour le rachapt que ledit chevalier a ja piéça faicte de Messire Loys de Vigny [*sic, pour Bigny*], chevalier, de l'ostel et appartenances d'iceluy appelé le Bois-Sire-Amé, tenu en fyé de mondit sieur à cause de son chastel de Dun-le-Roy, à la somme de vingt et cinq livres, lesquelles ledit Messire Jacques paiera au receveur de mondit sieur. Et parmy lequel l'empêchement mis oudit hostel et en ses appartenances pour raison dudit rachapt j'ay levé et mis au néant par ces présentes, ausquelles en témoing de ce j'ay mis mon scel et saing manuel, le XXVIe jour de juing l'an de grâce mil trois cent quatre vingt et dix neuf.

Collation du XVIII^e siècle à l'original conservé à la Chambre des comptes de Paris, Archives départementales du Cher, C 812, f. 137.

BIBLIOGRAPHIE

Bengy-Puyvallée 1842

P.-J. Bengy-Puyvallée, « Note sur le château de Bois-Sir-Amé », *Mémoire historique sur le Berry et particulièrement sur quelques châteaux du département du Cher*, Bourges, 1842, p. 1-8.

Boucher 1980

J. Boucher, « L'ascension sociale par le moyen de la cour. Un exemple berrichon : la famille Tollet (XVI^e-XVIII^e s.) », *Cahiers d'archéologie et d'histoire du Berry*, n° 61, juin 1980, p. 27-60.

Boyer 1926

H. Boyer, *Dictionnaire topographique du Cher*, revu et publié par R. Latouche, Paris, 1926.

Buhot de Kersers 1996

A. Buhot de Kersers, *Histoire et statistique*

monumentale du département du Cher, 8 vol., Bourges, 1875-1898, rééd. en 8 vol., Paris, 1996.

Du Fresne de Beaucourt 1870-1875

G. du Fresne de Beaucourt, « Le caractère de Charles VII », *Revue des questions historiques*, t. IX, 1870, p. 347-406 ; t. XII, 1872, p. 71-122 ; t. XIV, 1873, p. 61-128 ; t. XIV, 1875, p. 153-196, p. 375-438.

Du Fresne de Beaucourt 1881-91

G. du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, 6 t., Paris, 1881-1891.

Maussabré 1896

Comte de Maussabré, « Généalogies berruyères. La famille Trousseau en Berry », *Mémoires de la*

Société des Antiquaires du Centre, t. XXI, 1895-1896, p. 145-241.

Raynal 1844-1847

L. Chaudru de Raynal, *Histoire du Berry*, 4 vol., Bourges, 1844-1847w.

Thaumas de la Thaumassière 2005

G. Thaumas de la Thaumassière, *Histoire de Berry*, Bourges, 1^{re} éd. 1689, rééd 1863-1871, en 4 vol., Paris, 2005 ; la table rédigée par l'abbé Duplax et publiée en 1915 a également été rééditée en 2005.

Vallet de Viriville 1862-65

M. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII, roi de France, et de son époque (1401-1463)*, 3 t., Paris, 1862-1865.

NOTES

* Ingénieur de recherche honoraire au CNRS.

** Professeur à l'université d'Aix-en-Provence.

*** Ancien président de la Société française d'Archéologie.

**** Ingénieur de recherche au CNRS, UMR 8589-LAMOP.

1. Cette étude, initiée et menée par Jean-Pierre Adam et Nicolas Faucherre, a bénéficié des travaux d'Anne Querrien pour l'étude de la motte et du changement de site, ainsi que des observations complémentaires de Jean Mesqui qui en a réalisé la mise en forme finale. Notre gratitude va à Christophe Montalbot, propriétaire du bois de la Moute, pour sa participation à la visite du site en août 2009, à Mme Jochyms, propriétaire du château, et à son mari décédé en 2011, pour leur accueil sur place, mais aussi à Évelyne Martin Tillier, maire de Vorly, et Catherine Aupetit, secrétaire de mairie, à Anne-Isabelle Berchon, chargée d'études documentaires à la CRMH région Centre, à Philippe Bardelot, C.A.O.A. du Cher, à Jean-Yves Ribault et Philippe Goldmann, anciens archivistes du Cher, à Christine Toulhier et Christian Trézin, anciens chercheurs à l'Inventaire régional, à Fabienne Joubert, professeur émérite à l'université Paris IV et à Jean-Marie Guillouët, maître de conférences à l'université de Nantes, pour les pistes de recherche qu'ils ont su nous fournir. Une reconnaissance particulière va à Pascal Colas, qui a eu l'amabilité de nous transmettre le recueil des documents qu'il a scrupuleusement collationnés sur le château.

2. Voir Annexe n°1.

3. Buhot de Kersers 1996, V, p. 123. Raynal 1844-47, IV, p. 545-546.

4. Le mythe, tenace jusqu'à nos jours, attribuait l'origine du nom au « sire aimé » qu'aurait été Charles VII pour Agnès Sorel dans le second quart du XV^e siècle, alors que Bois-Sire-Amé servait de résidence au roi ; on

aura l'occasion d'y revenir. La légende d'Agnès, communiquant par signaux lumineux avec Charles VII logeant à Mehun et accueillant son « sire aimé » au château de Bois-Sire-Amé, a été colportée à de très nombreuses reprises : voir, par exemple, Saint-Edme, *Amours et galantries des rois de France*, Paris, t. I, p. 234-235 ; É. Gaboriau, *Les Cotillons célèbres*, Paris, 1832, p. XX. Philippe Robert, *Agnès Sorel*, Paris, 1983, va même jusqu'à évoquer un souterrain où l'on pouvait aller à cheval de Mehun à Bois-Sire-Amé !

5. Boyer 1926, p. 48. La Thaumassière indique qu'Amelius de Charenton était le fils cadet d'Ebbes IV de Charenton, vivant en 1109 et 1112 (Thaumas de la Thaumassière 2005, III, p. 135) ; la numérotation de ces seigneurs est cependant sujette à caution et, au demeurant, il faut préférer l'orthographe Ebe qui semble caractériser la famille de Charenton. Il mentionne le prénom Amelius dans une autre branche de la famille issue d'un fils d'Ebbes IV, seigneur de Raimond : Amelius de Charenton, seigneur de Raimond, témoin dans un acte pour l'abbaye de Fontmorigny en 1170 (*ibid.*, p. 136).

6. *Gallia Christiana*, t. II, *Instrumenta* col. 64-65.

7. Charenton-sur-Cher (Cher).

8. Les liens entre cette région et les seigneurs de Charenton sont confirmés par plusieurs éléments. Un arrêt de la Cour du roi daté de Bourges en 1158 est rendu entre Ameil de Charenton et le chapitre de Montermoyen à propos de coutumes sur des terres situées entre Plaimpied et Givaudins, à 8 km au nord de Bois-Sire-Amé (Raynal 1844-1847, II, p. 53-54 et pièce justificative XVII, lettre de Louis VII, p. 535-536). Les possessions de deux importants établissements réguliers, fondés et dotés par les seigneurs de Charenton, témoignent de l'implantation de ces derniers près de Vorly mais aussi au-delà vers le nord : Noirlac a des biens à Châteauneuf et à Saint-Germain-des-Bois (Arch. dép. Cher, 8H 70, cf. 8H 1*, p. 560-566, 1546-1672. Saint-Germain-des-Bois est

une paroisse limitrophe de Vorly au sud-ouest), ainsi qu'à Lissay-Lochy (ferme de Verrières, à une douzaine de km au nord-ouest de Bois-Sire-Amé) (Arch. dép. Cher, 8H 64, cf. 8H 1*, p. 515-521, 1163-1529. Verrières est à 9 km au nord-ouest de Bois-Sire-Amé). L'abbaye bénédictine de Charenton a la moitié des terrages et dîmes de Boismerle, à Saint-Germain-des-Bois (Arch. dép. Cher, 40 H 156, 1321-1657).

9. Comte Beugnot, *Les Olim*, t. I, Paris, 1889, p. 7-8.

10. Dom Villevieille, *Trésor Généalogique*, B.n.F., ms. fr. 31911, fol. 51. Malheureusement, Dom Villevieille, décédé en 1820, ne transcrivait pas les textes originaux mais les analysait en français, ce qui empêche de connaître les termes exacts employés ; nous avons repris entre guillemets les termes de ses analyses. L'ensemble des textes analysés provenait des archives du marquis de Chevenon-Bigny, actuellement conservées au château d'Ainay-le-Vieil.

11. Jean de Chevenon-Bigny était le fils puîné de Guillaume de Chevenon, seigneur de Chevenon (Nièvre), dont les biens furent partagés en 1294 entre l'aîné, Guillaume, et son cadet. Ce dernier acquit la seigneurie de Bigny par son mariage avec Marguerite de Neilhac. L'aîné fut seigneur de Chevenon ; c'est à son petit-fils (?) Guillaume, capitaine du château de Vincennes dans les années 1400, que l'on doit la reconstruction du château de Chevenon sous sa forme actuelle, dans les années 1380. Les deux branches vécurent de façon totalement indépendante dès le début du XIV^e siècle. Voir J. Mauzaize, *Inventaire analytique des archives du château d'Ainay-le-vieil*, Arch. dép. Cher, J 1069, p. I-IV.

12. B.n.F., ms. fr. 31911, fol. 51 v.

13. *Ibid.*, B.n.F., ms. fr. 31897, fol. 56v ; B.n.F., ms. fr. 31911, fol. 51v. L'amende était de 100 livres, dont 60 de principal et 20 livres de salaire pour chacun des deux sergents chargés de l'exécution !

14. *Ibid.*, B.n.F., ms. fr. 31911, fol. 52-52 v. Dans son analyse de l'acte, dom Villevieille conclut en indiquant que les lettres duciales ne furent expédiées que le 17 mars 1387 (v.st. ?), ce qui paraît extraordinairement tardif par rapport à la date de signature. On peut penser qu'il était en présence d'un vidimus.
15. Peut-être Châtellier, commune Saint-Florent-sur-Cher (Cher).
16. *Ibid.*, B.n.F., ms. fr. 31897, fol. 57 ; B.n.F., ms. fr. 31911, fol. 52.
17. Le décès de Louis de Bigny se situe entre 1386, date de son dernier acte connu, et 1388 date à laquelle lui avait succédé Guilhot de Bigny, sans doute son fils. 1367 : sr de Bois-Sire-Amé (B.n.F., ms. fr. 31897, fol. 57 v.). 1370 : sr de *Bosco Domini Amez Dei* (ms. fr. 31911, fol. 58v.). 1371 : sr de *Bosco Domini Amelii* (ms. fr. 31897, fol. 57). 1373 : sr du Bois (ms. fr. 31897, fol. 57v.). 1380 : sr de *Bosco Amedei* (ms. fr. 31897, fol. 57v.). 1386 : sr de Bois-Sire-Hamel (ms. fr. 31897, fol. 58).
18. *Ibid.*, B.n.F., ms. fr. 31897, fol. 57, fol. 58).
19. Voir Annexe n° 2.
20. Pour la confirmation de 1387, voir note 13. Sur les lettres de 1388, dom Villevieille, *Trésor généalogique*, B.n.F., ms. fr. 31897, fol. 58.
21. Maussabré 1896.
22. Le prénom était officiellement Jacques mais tous les Jacques Trousseau furent invariablement appelés Jacquelin dans la vie courante.
23. E. Chénon, « Notes archéologiques et historiques sur le Bas-Berry. XLI. Anoblissement de Jacquelin Trousseau en 1331 », *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1910, p. 27-31.
24. R. Lacour, *Le gouvernement de l'apanage de Jean, duc de Berry, 1360-1416*, Paris, Les Presses Modernes, 1932, Annexes, p. IX.
25. E. Teillard de Chardin, « Registre de Barthélémi de Noces, officier du duc de Berri. 1374-1377 », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 52, 1891, p. 220, 517. Voir en particulier p. 544.
26. Ms. fr. Lehoux, *Jean de France, duc de Berri*, Paris, t. II, 1968, p. 390.
27. E. Teillard de Chardin, *op. cit.* note 24, p. 569-571. Voir aussi Ms. fr. Lehoux, *op. cit.* note 25, t. I, p. 413.
28. Il est explicitement mentionné comme maître de l'hôtel entre 1383 et 1399 : B.n.F., PO 2889, dossier Trousseau n° 64211, pièces n° 16-25, cité par Thomas Rapin, *Les chantiers de Jean de France, duc de Berry. Maîtrise d'ouvrage et architecture à la fin du Moyen Âge*. Thèse soutenue le 25/11 2010 au CESC de Poitiers sous la direction de Cl. Andrault, t. I, p. 29.
29. Chr. de Boismarmin, « Le château et la vicomté de Saint-Georges, commune de Saint-Georges-sur-Moulon, et ses anciens seigneurs », *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, t. XXIII, 1899, p. 175-243, particulièrement p. 177-184.
30. « Structure d'une cheminée en la grosse tour de Bourges au 1er ostage de la tour qui fait le coing de la tour qui est entre l'église de Notre Dame de Sales et la grosse tour et ce appelée la tour Jaquolin Trousseau, 1385 », cité par le comte de Toulgoët-Tréanna, « Les comptes de l'hôtel du duc (1370-1413) », *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, t. XVII, 1889-1890, p. 65-175.
31. Alors qu'en décembre 1407, il reçoit un hommage dû au titre de Bois-Sire-Amé, l'année suivante, c'est en tant que seigneur de Bois-Trousseau qu'il est intitulé lors d'un procès avec les habitants de Châteauneuf-sur-Cher : voir Maussabré 1896, p. 169.
32. Fasti ecclesiae gallicanae. *Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines des diocèses de France de 1200 à 1500*, t. 3, *Diocèse de Reims* (P. Desportes dir.), Tournai, 1998, p. 198 et suiv. ; t. 10, *Diocèse de Poitiers* (L. Vallière dir.), Tournai, 2008, p. 144 et suiv.
33. Voir en particulier A. des Méloizes, « Les vitraux de la cathédrale de Bourges postérieurs au XIII^e siècle », *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1887, p. 373-381, et Françoise Perrot, « Les vitraux », *Archéologia, Hors-Série n°7, Cathédrale de Bourges*, 1996, p. 71.
34. H. Moranvillé, « Le songe parisien, pamphlet politique d'un Parisien du XV^e siècle », *Mémoires de la Société d'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. XVII, 1891, p. 217-438, en particulier p. 436. Il est probable que c'est lui qui est cité dans le pamphlet rédigé en 1406, dirigé contre les ducs et la reine : p. 245, vers 557.
35. D. Byrne, « An early French Humanist and Sallust : Jean Lebègue and the Iconographical Programme for the Catiline and Jugurtha », *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, v. 49, 1986, p. 41-65.
36. A. Pouillon, « L'hôtel de Marie d'Anjou, reine de France d'après les comptes de son hôtel (1422-1427) », *Positions des Thèses de l'École des Chartes pour l'année 1965*, Paris, 1965, p. 63. P. Champion, *Louis XI*, Paris, 1927, t. I, p. 94. Maussabré 1896, p. 180-182.
37. *Ordonnances des rois de France de la troisième race recueillies par ordre chronologique par M. de Villeval, volume 14*, par M. de Brequigny, Paris, 1790, pour la plupart établies à partir des registres du Trésor des Chartes ; notre gratitude va à Pascal Colas, qui a le premier compilé ces ordonnances. Mandement rendu le 26 mai 1447 pour faire des écus à 23 carats $\frac{3}{4}$; concession en juin 1447 à Charles d'Anjou des terres et seigneuries de Thuré, Saint-Christophe et Tour Douaire ; lettre de juillet 1447 nommant le bailli du Berry protecteur de l'église Sainte Austrille du château ; lettre sur la justice des élus et sur l'ordre des aides et gabelles, du 26 août 1452 ; lettre de mai 1455 établissant les baillis de Berry et de Saint-Pierre le Moutier juges et gardiens de l'abbaye Saint-Laurent de Bourges ; lettres du 16 juin 1455, l'une ordonnant la fabrication des monnaies d'or et d'argent dont il fixe la valeur et le titre, l'autre exemptant de l'impôt de 12 deniers pour livre les marchandises apportées aux foires ; lettre du 18 juillet 1455 ordonnant que les habitants des montagnes d'Auvergne et de la ville d'Aurillac ressortiront au Parlement de Paris.
38. Vallet de Viriville 1862-1865, III, p. 118, 177, 226, 264, 332, 379, 446, 476, 478. Du Fresne de Beaucourt 1881-1891 reprend pour l'essentiel les données fournies par Vallet de Viriville : voir t. IV, p. 605, t. VI, p. 470 et *passim*. Du Fresne de Beaucourt 1870-75, XIV, p. 109, 110, 114 ; XVII, p. 305, 403, 415.
39. Il y reçut en particulier Jacques de Lalain, venu lui demander de tenir un pas d'armes. *Le Manuscrit du Livre des faits de Messire Jacques de Lalaing* (B.n.F., ms. fr. 16830) précise : « Quand Messire Jacques de Lalaing eut pris congé du seigneur et de la dame de Lalaing son Père et sa mère, ... il allait toujours en cherchant ou était le roi, il lui fut dit qu'il séjournait alors au Bois Sir Amé ».
40. La présence continue à l'été 1455 est prouvée par de nombreuses lettres signées de Bois-Sire-Amé : on songerait ainsi à celles adressées à Antoine de Chabannes les 27 mai, 15 juin et 6 septembre ; la lettre adressée le 29 mai au comte de Richemont et au capitaine de Caen (S. Luce, *Chronique du Mont-Saint-Michel*, t. II, Paris, 1883, p. 253) ; une lettre signée le 20 juin 1455 (*Archives historiques du Poitou*, t. 35, p. 272) ; une lettre adressée le 3 août 1455 aux syndics et bourgeois de Genève (P.E. Martin, « Genève et le Maison de Savoie », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 1963, vol.19-20, p. 303), etc.
41. Vallet de Viriville 1862-1865, III, p. 177, contredit par la note de la page 264. Du Fresne de Beaucourt 1870-75 reprend, une fois encore, Vallet de Viriville : voir ainsi XIV, p. 114. Maussabré 1896, p. 190, s'élevait avec vigueur contre l'affirmation fautive.
42. Du Fresne de Beaucourt 1881-1891, *passim*. On ne citera pas ici l'ensemble des sources montrant l'itinérance du roi de manoir à manoir, beaucoup d'entre eux appartenant à des personnes privées qui les mettaient à disposition.
43. Traité culinaire conservé par la B.n.F., ms latin 7131, cité par J. Pichon, G. Vicaire, *Le viandier de Guillaume Tirel dit Taillevent (1326-1395)*, Paris, 1892, p. VI et 96-98.
44. Neuvième compte de Jean de Xaincois [44] : « Estienne Pelourde, escuyer, eschancon du Roy, XLI l. X s., pour certaines réparations faites au Bois-Sir-Amé, ou le Roy s'est tenu ; et XXXVIII l. X s. aussy pour semblable cause en 1447 ». B.n.F. ms. fr. 32511, fol. 109, cité par Du Fresne de Beaucourt 1881-91, IV, p. 205, n.1.
45. B.n.F., ms. fr. 23260, n°12. 1451 (5 janvier, n.st.) : « À Artault Trousseau, escuier, seigneur du Bois-Sir-Amé, la somme de treize cens soixante et quinze livres tournois que le Roy lui a donnée pour lui aidier à bastir une grande sale et faire autres bastimens audit chastel. Pour ce, cy XIII LXXXV l. » (Extrait du compte d'Étienne Petit, trésorier et receveur général des pays de Languedoc et de Guyenne, signé aux Montils).
46. Les pièces concernant le procès de Jacques Cœur et le jugement afférent ont été souvent publiées et commentées ; voir J.A.C. Buchon, « Mémoires sur Jacques Cœur et actes de son procès », dans *Choix de*

chroniques et Mémoires sur l'histoire de France, Paris, 1838, appendice, p. 632-660 : « Disoit outre que le roy, nostre dit seigneur, avoit donné ou dit Artault Rousseau, seigneur de Marueil, la somme de mil escus d'or pour convertir et employer en reparations au Bois-Sire-Amé, assis ou pais de Berry, pour cause que le roy nostre dit seigneur, toutes fois qu'il estoit ou dit pais de Berry, au moins le plus souvent, se logeoit oudit Bois-Sire-Amé ».

47. Baron de Terline, « Le château de Rosemont », *Bulletin de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts*, 1924, p. 3-46, en particulier p. 30-31. Maussabré 1896, p. 188-189.

48. *Lettres de Louis XI, roi de France*, J. Vaesen et E. Charavay éd., Paris, Soc. de l'Hist. de France, 1883-1909, 2 juin 1477, au sieur du Bouchage.

49. Maussabré donne le numéro VII à Jacquelin, frère d'Artaud, qui poursuivit sa carrière au service de Louis XI, en tant que maître d'hôtel du roi mais décéda sans héritiers.

50. 1504 : Aveu de la terre de Chambon par Jean Trousseau, seigneur de « Boissiramé » : Arch. dép. Cher, C 866.

51. Arch. dép. Cher, C 816 (8 février 1515 v.st.).

52. Hommage de Jacques Trousseau à Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, reine de Navarre et duchesse de Berry, en 1519. Arch. dép. Cher, C 813, cité par Maussabré 1896, p. 207.

53. Souffrance d'hommage de la seigneurie de Bois-Sire-Amé accordé aux enfants de Jean Trousseau, leur tuteur Louis de Chambon étant absent depuis cinq ans. Arch. dép. Cher, C 813, cité par Maussabré 1896, p. 204-205. Hommage d'Hélion de La Châtre comme curateur des enfants mineurs de Jehan Trousseau, le 14 octobre 1542. Arch. dép. Cher, C813, cité par Maussabré 1896, p. 205.

54. Maussabré 1896, p. 209.

55. Cl.-Ch. Pierquin de Gembloux, *Notices Historiques, Archéologiques et Philologiques sur Bourges et le département du Cher*, Bourges, 1840.

56. Cité par Gabriel-Henri Gaillard, *Histoire de François I^{er}*, Paris, 1819, p. 203.

57. Aiguemorte, petit château commune de Venesmes, Cher.

58. On reprend ici l'orthographe du nom familial originel ; à partir d'André, les membres de la famille s'intitulèrent néanmoins « de Tollet » ou « de Thollet ». Voir l'excellente étude sur la famille Tollet : Boucher 1980. Arch. dép. Cher, C 816. Maussabré 1896, p. 206-207, indique que « les biens de la famille Trousseau ayant été saisis à la requête des créanciers, le Bois-sire-Amé fut adjugé à André de Tollet... », mais il n'a pas été possible d'identifier les références qu'il fournit dans Thaumassière de la Thaumassière. Le mariage d'André Tollet sous ce titre est rapporté par Thaumassière de la Thaumassière 2005, IV, p. 528.

59. Thaumassière de la Thaumassière 2005, I, p. 392.

60. « Nous, André de Thollet, escuier, sieur du Bois Ciramé, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, confessons avoir reçu comptant de Mr Estienne

Regnault, conseiller du Roy, trésorier général de l'extraordinaire des guerres ou son commis en Berry, la somme de cinquante trois escus un tiers à nous ordonné, ashavoir XIII escus t. pour nostre estat de capitaine commandant à douze soldats estans en garnison pour le service du Roy audit chasteau du Bois Ciramé et quarante escus pour distribuer aux dits douze soldats pour leur soldé et appointement du mois de novembre dernier... Le dernier jour de novembre mil cinq cent quatre vingt neuf. » B.n.F., p.o. 2851, § 63318, p. 3, collationné aux Arch. dép. Cher, 2F22.

61. Arch. dép. Cher, C 817.

62. Voir aussi la donation après décès en faveur d'Esme Tollet, son fils. Arch. dép. Cher, E 2426.

63. Arch. dép. Cher, E 2438, fol. 138. Minutes de Me Pierre Doulcet, notaire à Bourges. « Edme de Tollet, écuyer, seigneur du Bois-Sire-Amé, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, demeurant audit lieu du Bois-Sire-Amé, paroisse de Vorly, constituée à Antoine de la Grange, chevalier, seigneur d'Arquian, Villemenard et autres lieux, étant présentement à Bourges, en la maison d'Etienne Esteclin, seigneur de la Salle, une rente annuelle et perpétuelle assignée spécialement sur le château du Bois-Sire-Amé ; cette constitution faite pour que ledit Tollet soit quitte de la somme de 621 livres tournois qu'il devait à Arquian ».

64. Documents se rapportant au Bois Sire Amé cités en note par Boucher 1980. Nombreux actes relatifs aux emprunts et mises en gage d'Edme Tollet sur la terre de Bois-Sire-Amé : Arch. dép. Cher, 2 E 123, E 1336, E 2438, E 1774.

65. Arch. dép. Cher, B 14.

66. Bail de l'exploitation de la location du château en 1678, adjugé par la chambre des requêtes du Parlement de Paris : Boucher 1980, p. 45, Arch. dép. Cher, B 2606, E 2086. Sur l'achat par Colbert, voir J. Villain, *La fortune de Colbert*, Paris, 1994 (Comité pour l'histoire économique et financière de la France), p. 268, d'après Mélanges Colbert, C.76, fol. 306.

67. Arch. dép. Cher, C 826.

68. Arch. dép. Cher, E 2001.

69. Acquisition mentionnée dans une procédure de 1752 relative à l'hommage par Paul Gallucio de l'Hôpital : Arch. dép. Cher, C 895. 1752 : Aveu rendu par Paul Gallucio de l'Hôpital, marquis de Châteauneuf : Arch. dép. Cher, C 883.

70. Buhot de Kersers 1996, V, p. 125.

71. Porte de la chapelle : 14.03.1924 – Inscription de l'ensemble : 24.02.1926 et classement de la tour IX : 22.06.1931.

72. Seuls des prospections de terrain et des sondages pédologiques permettraient de préciser la situation de ces garennes, souvent repérées par la présence de fossés ou de couches sableuses même résiduelles favorables à leur installation.

73. A. Querrien, « Usages de l'eau et aménagements du paysage au Moyen Âge : l'exemple du bassin

de la Céphons en Berry », *Revue de l'Académie du Centre*, 2000, p. 15-50, en particulier p. 32. S. Gendron, *Les noms de lieux de l'Indre*, éd. Académie du Centre et Credi, 2004, p. 75.

74. Carte IGN au 1/250000 Châteauneuf-sur-Cher Est. Coordonnées Lambert : zone 2, x = 609,940, y = 214,410.

75. Relevé réalisé sous la direction d'A. Querrien, avec la collaboration de J. Burnouf.

76. Buhot de Kersers 1996, V p. 123-124 sur le château de la motte.

77. Observations dues à C. Montalbot.

78. Renseignements transmis par Jacky Dupont qu'il convient de remercier pour son aide. J. Dupont et J. Servant, Carte des sols de la Région Centre 1/50 000, Châteauneuf-sur-Cher, Chambre d'agriculture du Cher, 1989.

79. Joël Moulin, de la Chambre d'agriculture de l'Indre, a remarqué que le toponyme « Lac » pouvait indiquer en Berry la présence de mares temporaires, liées à des sous sols peu perméables, d'argile ou d'argile sableuse.

80. A. Querrien, « Châteaux et résidences seigneuriales au Moyen Age », dans *Châteaux, manoirs et logis - l'Indre*, éd. Patrimoines et Médias, Chauray, 1999, p. 7-11.

81. On suit ici les conclusions récentes d'O. Trotignon pour qui Charenton relevait du Bourbonnais et non de Déols, comme la tradition historiographique l'a répété jusqu'ici (cf. G. Devaillay, *Le Berry du X^e au milieu du XIII^e siècle*, Paris, 1973). Voir son argumentation dans « La seigneurie de Charenton du XI^e au XIII^e siècle », 2008,

82. Information communiquée par F. Michaud-Fréjaville.

83. Arch. dép. Cher, 40 H 156. Ce toponyme désigne aujourd'hui un petit bois à 2 km au sud-est de Saint-Germain-des-Bois et 3 km au sud de la motte.

84. Buhot de Kersers indique que les fossés, de près de 30 m de large et 8 ou 10 de profondeur, avaient presque constamment de l'eau (Buhot de Kersers 1996, V p. 127). La carte IGN au 1/25000 représente des fossés en eau.

85. Renseignements transmis par Jacky Dupont. Les analyses ont été faites au niveau du « é » de ruiné et du « m » de Amé sur la carte au 1/25000 et au Chiriot.

86. Une note manuscrite accompagne le dessin : « Château de Bois-Sire-Amé donné par Charles VII à Agnès Sorel aux environs de Dun-le-Roi ».

87. Buhot de Kersers 1996, V, pl. XVII et p. 125, note que « ...les ruines sont aujourd'hui la propriété de M. Rigolet, qui habite l'une des tours et qui respecte et conserve les autres ». Cette tour, numérotée I dans le présent article, possède toujours une couverture.

88. Buhot de Kersers 1925, pl. III, commentaire p. 125. M. Hazé fut conservateur des Monuments historiques du Cher ; c'est lui qui, en 1834, entreprit

les premières fouilles du site de Drevant, révélant le théâtre et l'agglomération gallo-romaine.

89. Paul des Chaumes, « L'épitaque de Bois-Sire-Amé », *Revue du Berry*, 1933-1936.

90. À titre de comparaison, le château royal de Vincennes, sensiblement contemporain, fut muni de fossés larges de 25 à 30 m et profonds de 11 m.

91. Buhot de Kersers écrit précisément que « ...les fossés paraissent avoir eu la paroi interne presque verticale, de façon à contourner et à continuer les assises de la maçonnerie ». L'auteur a-t-il inversé les mots ou l'aspect à la fin du siècle dernier était-il si différent ?

92. C'est dans le cône d'effondrement d'une de ces carrières que l'on a découvert la coupe sur le conduit souterrain de l'aqueduc de Traslay qui alimentait Bourges-Avaricum, à l'époque romaine.

93. Cet auteur ne précise pas s'il a trouvé cette tourelle sur les relevés de M. Hazé ou s'il a reproduit ce qu'il a vu, et interprété, sur le cadastre. Les dimensions de cet organe demeurent totalement imprécises et, ici encore, il n'est pas exclu de penser que des sondages le long du tracé de cette courtine apporteraient les informations nécessaires.

94. « CETTE TOURE/ A ETE RECOUVERTE/ AN/ 1880/ PAR GUENIAU C^{LE} COUVREURE/ A ST JUST ET C'EST/ PARIS FOIS ». On peut supposer que l'inscription n'est pas complète ; les ouvriers mentionnés portaient sans doute les prénoms et noms de Camille Gueniau et François Paris, le premier étant couvreur et le second probablement charpentier.

95. Les fondations de la maison moderne ont effacé toute possibilité de lire l'aboutissement de l'escalier médiéval à la surface.

96. Buhot de Kersers déclarait avoir vu les grilles en place (Buhot de Kersers 1996, V, p. 126). Alors que, le plus souvent, les grilles sont fixées extérieurement de part et d'autre de la baie à l'aide de fers pliés à angle droit, ici les barreaux étaient encastrés dans l'appui, dans le linteau et dans les parois latérales. On peut encore lire les logements de cinq barreaux horizontaux et deux barreaux verticaux.

97. A. Giry, *Manuel de Diplomatique*, Paris, 1925, p. 305. P. Guérin, *Les Petits Bollandistes. Vies des saints*, Paris, t. 17, 1876, p. 507.[

98. I. Chave, « Le château d'Argentan à la fin du Moyen Âge : un projet de résidence princière (XIV^e-XV^e siècles) », dans M.-A. Moulins (dir.), *Argentan et ses environs au Moyen Âge. Approche historique et archéologique*, Alençon, 2008, p. 166-175. J. Mesqui, « Histoire monumentale de la ville et du château de Sully-sur-Loire », dans B. Barbiche (dir.), *Histoire de Sully-sur-Loire*, Roanne, 1986, p. 103-163. J. Guillaume, « Le « logis royal » de Loches », dans *Congr. arch. de France. Touraine*, 1997, p. 240.

99. J. Guillaume, « Le legs du XIV^e siècle », *Le Palais et son décor au temps de Jean de Berry*, Tours, 2010, p. 211-222. Voir aussi, dans le même ouvrage, l'article de A. Salamagne, « Le Louvre de Charles V », p. 73-138.

100. Chr. Corvisier, « Le château d'Armentières », dans *Congr. arch. de France. Aisne méridionale*, 1990, t. I, p. 49-81.

101. A. Erlande-Brandenburg, « Jean de Cambrai, sculpteur de Jean de France, duc de Berry », *Monuments et mémoires publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. 63, p. 143-186. On songerait ainsi, par exemple, à des œuvres telles que le *Sommeil des Apôtres* attribué à cet artiste, de caractère voisin ; les enroulés à la base des vêtements ont été favorisés tant par lui-même (Gisant du duc de Berry), que par André Beauneveu (voir par exemple les miniatures du *Psautier de Jean de Berry*).

102. F. Joubert, « Le portail central : la réalisation sous l'épiscopat de Michel de Creney, vers 1400, d'un programme ambitieux », dans Chr. Sapin (dir.), *Saint-Étienne d'Auxerre, la seconde vie d'une cathédrale*, actes du colloque international, Centre d'études médiévales, Auxerre, 2007, Paris, 2011, fig. 3, p. 401.

103. M. Whiteley, « Riom, le palais de Jean, duc de Berry », dans *Congrès Archéologique de France*, 158^e session, 2000, Paris, 2003, p. 333-337. Sur les intervenants maîtres des œuvres à Riom, voir Th. Rapin, « Les Dampmartin, une dynastie de maîtres d'œuvre. À la lecture des sources », *Revue Historique du Centre-Ouest*, t. IV, 2^e sem. 2005, p. 247-271. Voir aussi Cl. Raynaud, « « *Ad instar capelle regie parisiensis* » : la Sainte-Chapelle de Bourges, le grand dessein du duc de Berry », *Bull. mon.*, t. 162, 2004, p. 289-302.

104. F. Joubert, *op. cit.* note 102, p. 396-409, et plus particulièrement notes 48 et 58.

105. Buhot de Kersers 1996, V, p. 128 : « Les armes de Trouseau sont peintes sur des culs-de-lampe aux côtés de l'autel. D'autres écussons sont écartelés de ces armes et d'un écu chargé d'une barre [sic] ».

106. Buhot de Kersers 1996, V, p. 127. Paul Moreau prétend avoir vu en 1848 « quelques vers inscrits au fond du monument par une main amie flétrissent justement cet attentat brutal », bon condensé des poncifs sur le monument, qu'il transcrit comme suit : « Quelle main sacrilège a profané ce lieu./ A souillé l'oratoire, où jadis devant Dieu./ Quand son amant suivait la Pucelle guerrière./ Agnès, la tendre Agnès exhalait sa prière./ Et de son sir-amé pressant l'heureux retour./ Mêlait à l'oraison de doux pensers d'amour ?/ Honte à toi, visiteur, dont la main inconnue/ Signala par un vol ta funeste venue/ Et laissa du marteau la trace sur ce mur./ Comme le seing d'un lâche ou d'un larron obscur ! » : P. Moreau, « Notice sur les ruines du Château de Bois-Sir-Amé et les fresques de la chapelle », 1848 (Arch. dép. Cher, 1 F 16).

107. Voir note 110.

108. J.-M. Guillouët, *Les portails de la cathédrale de Nantes : un grand programme sculpté du XV^e siècle*, Nantes, 2003, p. 239.

109. Bengy-Puyvallée 1842 les signale. Paul Moreau a communiqué, en 1848, aux membres du Congrès archéologique une précieuse « Notice... » (*op. cit.* note 106), faisant l'état des peintures pour la Société historique du Cher (Arch. dép. Cher, 1 F 16). Buhot (p. 124 et suiv.) en donne une description complète en 1891. La Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine (dossier Bois-Sire-Amé, n° 587) possède également deux rapports sur les peintures, du 4 juin 1930 et du 20 février 1932, de Joseph Rabier, curé de Pruniers et correspondant de la commission des Monuments historiques. Le dossier de recensement des peintures a été établi pour l'Inventaire général, en 1996, par Philippe Bardelot.

110. Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, n° 16.399 à 16.404 ; des photographies de ces planches ont été réalisées par l'ancien propriétaire Paul Darnauld en 1950 et déposées aux Arch. dép. Cher, 1 F 91.

111. H. Boyer, « La forêt de Haute-Brune et le château de Salles-le-Roi », *Bulletin de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher*, 4^e s., 2^e vol., 1885-1886, p.46.